

PROVINCE DE QUÉBEC
DÉPARTEMENT DES TERRES ET FORÊTS

RAPPORT

— DU —

Ministre des Terres et Forêts

— DE LA —

PROVINCE DE QUÉBEC

Pour les douze mois expirés le 30 juin 1921

Imprimé par ordre de la Législature



QUÉBEC
Ls-A. PROULX, IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ

1921

RAPPORT

DU

MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1921.

Au Très Honorable Sir Charles Fitzpatrick,

Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Qu'il Plaise à Votre Honneur :

Conformément aux dispositions de la loi, je sou mets, pour l'infor-
mation de Votre Honneur, de l'Honorable Conseil Législatif et de l'As-
semblée Législative, le rapport de l'administration du Département des
terres et forêts, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 1921.

TERRES PUBLIQUES

Le 30 juin 1920, les terres subdivisées et disponibles comprenaient
une étendue de 7,682,767 acres.

Depuis cette époque au 30 juin dernier, une étendue de 421,261 acres de terrain a été subdivisée; 100,301 acres sont redevenues la propriété de la couronne par révocation ou rétrocession de ventes, faisant un total de 8,204,329 acres subdivisées en lots disponibles.

De ce total, 178,626 acres ont été concédées pour fins agricoles, industrielles, etc., laissant, au 30 juin 1921, une superficie de 8,025,703 acres, divisées en lots de ferme, disponibles.

La recette provenant de ces concessions et des arrérages, en ce qui concerne les lots de colonisation, du 1er juillet 1920 au 19 mars 1921, ainsi que des biens des Jésuites et de la seigneurie de Lauzon pour toute l'année, s'est élevée à la somme de \$148,041.06.

SERVICE HYDRAULIQUE

Les revenus provenant de la vente ou de la location de lots de grève, de pouvoirs hydrauliques et des seigneuries du Domaine de la Couronne ont rapporté la somme de \$47,309.49.

COMMISSION DES EAUX COURANTES

Les recettes perçues des barrages Gouin, rivière St-Maurice, Allard, rivière St-François et de celui de la rivière Ste-Anne ont été de \$320,261.74.

BOIS ET FORÊTS

Les revenus provenant de ce chef se subdivisent comme suit: rentes foncières, \$460,098.63; droits de coupe sur concessions forestières affermées, \$2,068,173.10; amendes pour infractions aux règlements et intérêts accrus, \$166,814.02; primes de transferts, \$197,895.00; primes sur affermage de coupe de bois, \$142,380.00, formant un total de \$3,035,360.75.

DIVERS

\$10,740.27, ont été crédités à l'item "Comptes en suspens"; \$2,702.00 ont été payées en honoraires par les candidats aux examens des mesureurs de bois; \$524.15 ont été perçues des biens en deshérence, et \$2,248.54 proviennent de diverses sources.

RÉSUMÉ

La recette totale s'élève donc à la somme de \$3,567,188.00.

J'ai l'agréable plaisir de vous faire remarquer que ces recettes sont les plus élevées que mon Département ait encore rapportées au Trésor, depuis la Confédération.

Conformément aux lois 11 Georges V, chap. 33, et 43 tous les lots de colonisation, depuis le 19 mars dernier, sont administrés par le Département de la colonisation, des mines et des pêcheries.

Nous avons eu l'été dernier la plus grande sécheresse qui ait été enregistrée depuis un grand nombre d'années, mais grâce à notre organisation, nous avons pu protéger nos forêts d'une manière très effective.

Respectueusement soumis,

HONORÉ MERCIER.

Québec, 5 janvier 1922.

INDEX DES APPENDICES

Nos	PAGES
1. Liste des officiers et commis du Département des Terres et Forêts pendant l'année fiscale 1920-1921.	3
2. Liste des agents des terres et des bois de la Couronne pendant les douze mois expirés le 30 juin 1921.	7
3. Liste des employés surnuméraires durant les douze mois finissant le 30 juin 1921.	10
4. Liste des agents des Liens des Jésuites et de la seigneurie de Lauzon, pour les douze mois expirés le 30 juin 1921.	11
5. Etat donnant le nombre d'acres vendues, ainsi que les sommes perçues par vente et autrement, à compte des terres de la Couronne, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1921.	12
6. Tableau de la superficie (en acres) des terres vendues, de terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne après révocation des ventes du 1er juillet 1867 au 30 juin 1921.	13
7. Tableau relatif aux terres octroyées par les Lettres-Patentes, du 1er juillet 1920 au 30 juin 1921, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.	16A
8. Tableau relatif aux lots de grève et en eau profonde concédés sous forme de bail, du 1er juillet 1920 au 30 juin 1921.	17
9. Etat indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869 époque à laquelle l'on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.	18
10. Etat des recettes du Département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1921.	20
11. Etat des dépenses du Département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1921.	21
12. Tableau relatif à la loi concernant les pères et mères de 12 enfants.	22

BOIS ET FORETS

13. Rapport de G.-C. Piché, concernant le Service Forestier.	23
14. Etat des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1921, dans diverses agences.	39
15. Etat du bois manfacturé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1919, et des sommes perçues pour droit de coupe, rente foncière, etc., durant l'année fiscale 1920-1921.	39a
16. Etat comparatif des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droit de coupe de bois, rentes foncières, affermages de coupe de bois, etc.	40
17. Tableau indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.	42

ARPENTAGES

18. Rapport concernant les arpentages en 1920-1921 par David W. Mill, Surt.	45
19. Etat des dépenses encourues pour le service des arpentages depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1921.	90
20. Tableau des opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les douze mois expirés le 30 juin 1921.	92
21. Rapport de la Commission de géographie de Québec.	94

SERVICE HYDRAULIQUE

Nos	PAGES
22. Rapport concernant le Service Hydraulique, par Art. Amos, chef du service hydraulique.....	96

DIVERS

23. Tableau indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans chaque agence de la province du 1er juillet 1920 au 30 juin 1921.....	100
--	-----

APPENDICES

AU RAPPORT DU

MINISTRE DES TERRES ET FORETS

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1921

APPENDICE No 1

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1921.

Noms	Fonction
Hon. Honoré Mercier.....	Ministre.
Elz.-Miville Dechêne.....	Sous-Ministre.
Jean Bouffard.....	Officier-en-loi
Ulric Barthe.....	Publiciste du Dept
F.-X. Lemieux.....	Secrétaire-particulier
ARPEMENTAGE :	
J.-E. Girard.....	Surintendant et Inspecteur des Arpentages.
D. W. Mill.....	Assistant-Surt. et " "
Gust. Chouinard.....	Comptable, Branche des Arpentages.
F.-X. Fafard.....	Arpenteur.
C.-A. Bourget.....	"
Pat. O'Sullivan.....	"
Gustave Rinfret.....	Géographe et Dessinateur en chef.
A.-M. Taché.....	Dessinateur.
Art. Dorval.....	"
J.-C. Michaud.....	"
A. Montminy.....	"
C.-F. Chartré.....	"
Ovide Racine.....	"
Cléophas Brodrigue.....	"
Edm. Patry.....	"
H.-O. Fortier.....	Commis.
Alb. Graveline.....	"
Roméo Faguy.....	"
SERVICE HYDRAULIQUE :	
Arthur Amos.....	Ingénieur-en-chef du service hydraulique.
A.-B. Normandin.....	Assistant-Ingé. " "
L.-A. Dubreuil.....	Ingénieur " "

APPENDICE No 1.—*Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1921.

Noms	Fonction
Henri Talbot.....	Dessinateur du service hydraulique.
J.-E. Beauchamp.....	Registraire et comptable Serv. Hy.
COMPTABILITÉ :—	
J.-H. Boisvert.....	Comptable en chef du Département.
J.-R. Wright.....	Assistant-compt. “
Jos. Patry.....	Commis. “ décédé mai 1921.
Geo. Beaulac.....	“ “
BOIS ET FORÊTS :	
G.-C. Piché.....	Chef du Service Forestier et Prot. des Forêts.
Wm. Delaney.....	Assistant.-surt. “
Avila Bédard.....	Assistant “
P.-R. Plamondon.....	Comptable “
W.-H. Hatch.....	Commis “
Théo. Giroux.....	Comptable “
J.-A. Dion.....	Commis “ a démissionné 1 oct. 1920.
Alf. Chabot.....	Sténographe et Dactylographe.
PROTECTION DES FORÊTS :	
B. L. O'Hara.....	Assistant-surt., Prot. Forêts
Napoléon Lemay.....	Archiviste “
Raoul Lemay.....	Commis “
BRANCHE DES VENTES :	
C.-O. Lavoie.....	Surintendant, Branche des Ventes.
C.-E. Bernier.....	Assistant-surint. “
Eugène Rouillard.....	Secrétaire “
Henri Boivin.....	Officier-spécial en loi “

APPENDICE No 1—*Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1921.

Noms	Fonction
Jos. Grenier.....	Assistant-surintendant. Br. Ventes, Section Ouest.
C. M. Pike.....	Comptable " "
J.-A. Mercier.....	Commis " "
B.-A. Turner.....	" " "
J.-P. Bolduc.....	" " "
J.-A. Fugère.....	" " "
L.-U. Bélanger.....	" " "
J.-O. Laferrière.....	Sténographe et dactylographe " "
J.-M. Gingras.....	Assistant-surintendant " Section Est.
Fénélon Lachaine.....	Comptable " "
Alf. Verreault.....	Assistant-comptable " "
K. G. Fraser.....	Commis " "
Henri Arcand.....	" " "
L.-J. Turgeon.....	" " "
J.-A. Gauthier.....	" " "
Hector Charland.....	" " "
J.-V. Auger.....	" " "
A.-E. Pouliot.....	" et dactylographe " "
Roméo Graveline.....	" " "
J.-L. Lassonde.....	" Officier des Biens des Jésuites " "
ENREGISTREMENT :	
J.-E. Samson.....	Régistrare..
Amédée Forgues.....	Commis.
Hector Allard.....	"
Em. Clavet.....	Gardien de la papeterie.
MESSAGERS :	
Charles Côté.....	Messenger et concierge.

APPENDICE No 1.—*Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1921.

Noms	Fonction
Alf. Lacasse.....	Messageur.
O. Fiset.....	"
Onésime Beaulieu.....	"
Léo Dupuis.....	"
Abel Lavoie.....	"
Phil. Turgeon.....	"
Jos. Laliberté.....	"
Wilfrid Beaulieu.....	"
Dom. Levesque.....	"

ELZ.-MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J.-H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1921.

APPENDICE No 2.

LISTE des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant l'année fiscale 1920-1921.
1er juillet 1920 au 19 mars 1921

Agence	Nom de l'agent	Résidence	Traitement	Commission	Déboursés	Date de la nomination	REMARQUES
			\$ cts.	\$ cts.			
Abitibi.....	Hector Authier.....	Amos.....	975.00	1,887.47	3,398.17	5 février 1912.	1 juillet 1920
Arthabaska.....	F. X. Lemieux.....	Arthabaska.....	600.00	693.34	286.90	30 mars 1908.	au 19 mars 1921
Bonaventure-Est.....	Pitre Bourdages.....	New-Carlisle.....	600.00	45.77	216.38	20 février 1915.	"
do Ouest.....	W. H. Clapperton.....	Maria.....	450.00	66.82	99.04	4 novembre 1905.	"
Chaudière.....	Nap. Mathieu.....	Beauceville.....	450.00	166.07	223.48	6 novembre 1914.	"
" Est.....	J. A. Ouellet.....	Ste-Germaine.....	562.50	155.94	219.67	16 janvier 1911.	"
Côte-Nord.....	A. E. Joncas.....	Natashquan.....	825.00		1,623.26	18 avril 1912.	"
Coulonge-Est.....	Alex. Pitt.....	Campbell's Bay.....	600.00	215.20	205.01	6 février 1914.	"
do Ouest.....	Alb. Guay.....	Ville-Marie.....	525.00	131.86	430.97	1 juillet 1915.	"
Gaspé, Centre.....	John Carter.....	Bassin de Gaspé.....	300.00	3.91	69.46	12 avril 1892.	"
do Ouest.....	Léon Côté.....	Cap-Chat.....	562.50	12.60	100.00	27 mai 1919.	"
do Est.....	Mde J.-A. L'Espérance.....	Percé.....	450.00	36.63	216.20	Agt. temporaire.	"

APPENDICE No 2—*Suite*

LISTE des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant l'année fiscale 1920-21.

Agence	Nom de l'agent	Résidence	Traitement		Commission		Déboursés	Date de la nomination	REMARQUES
			\$	cts.	\$	cts.			
Gatineau, Sud.....	L.-A. Gendron.....	Hull.....	1,050.00				1,698.42	17 novembre 1904.	
Gatineau, Nord.....	R.-M. Gendron.....	Maniwaki.....	675.00		134.72		345.85	17 novembre 1897.	
Grandville.....	J.-J.-B. Lavoie.....	Riv. du-Loup.....	600.00		169.41		150.32	17 octobre 1912.	
L'Assomption et Partie Petite Nation....	E.-J. Marchand.....	Ste-Ag-des-Monts..	712.50		206.13		223.52	5 janvier 1898.	
L'Assomption.....	J.-A. Martin.....	Joliette.....	675.00		92.52		269.89	25 mai 1895..	
Lac St-Jean, Ouest....	Geo. Audet.....	Roberval.....	675.00		82.90		157.82	26 mars 1886.	
do Est.....	J.-A. Claveau.....	Chicoutimi.....	825.00		338.31		570.34	14 juillet 1903.	
do Centre....	Edm. Dumas.....	Hébertville.....	600.00		65.40		134.59	26 décembre 1909.	
do N.-Ouest..	Art. Poliquin.....	St-Félicien.....	450.00		162.79		145.87	1 mai 1893.	
Lac-Mégantic.....	J.-A. Lambert.....	Village de Mégantic.	487.50		130.80		291.92	9 février 1906.	
Iles de la Madeleine..	W. Chaverie.....	Grande-Entrée....	25.00					7 juin 1909.	
Matapédia, Val. de la—	Saucier et Dionne..	Amqui.....	600.00		327.47		199.26	2 décembre 1905..	Frs Saucier & G.-L. Dionne.
do St-Laurent de..	Geo. Gauthier.....	St-Laur-de-Matapéd	375.00		7.20		132.49	7 octobre 1909.	

Montmagny.....	A.-E. Michon.....	Montmagny.....	525.00	230.26	139.88	3 juillet 1908.	
do Sous-agence	Gonz. Laflamme....	St-Philémon.....	562.50	146.35	196.96	11 mars 1912.	
Ottawa Inférieur.....	H. Dorion.....	Montréal.....	108.33		236.53	3 février 1910.....	Agent des bois seule-
do	J. A. Laberge.....	do	1,010.00		547.06	21 juillet 1920	ment.
Petite-Nation, Nord..	Nap. Pagé.....	St-Ignace-de-Nomi-					
		ningue.....	637.50	316.14	1093.09	14 janvier 1909.	
do Centre.	U.-L. Joubert.....	Ripon.....	450.00	54.67	226.97	28 juillet 1904.	
do Est...	S.-A. Filion.....	Grenville.....	525.00	78.22	175.48	23 janvier 1907.	
Peribonka.....	J. A. Gagné.....	Peribonka.....	417.75	71.85	318.32	21 juillet 1920	
Rimouski, Est.....	L.-P. Bilodeau....	Matane.....	487.50	224.30	108.87	11 novembre 1915.	
do Ouest.....	J.-B. D'Anjou.....	Rimouski.....	675.00	239.26	28.91	19 mars 1908.	
Saguenay.....	Eug. Caron.....	Tadoussac.....	720.00	53.87	198.48	26 décembre 1893.	
St-Charles.....	J.-E. Boily.....	Québec.....	450.00	3.04	148.35	1 février 1880.	
St-François.....	C.-O. Biron.....	Sherbrooke.....	600.00	166.23	378.21	14 novembre 1918.	
St-Maurice.....	L.-A. Lord.....	Trois-Rivières....	166.66		79.33	2 juin 1898.....	Agent des Terres et
do	J. Dandurand.....	do	533.34		28.74		des biens des Jés.
do	N.-E. Morissette...	do	1,166.66		890.54	29 juin 1907.....	Agent des bois.
Témiscouata.....	C.-F. Beaulieu....	N.-D -du-Lac.....	450.00	361.30	133.74	17 octobre 1912.	
Inspecteurs.....	P.-C. Nault.....	Grand'Mère.....	900.00		665.41	30 avril 1918.	
	L.-E. Warren.....	Montréal.....	1,200.00		1,295.16	26 novembre 1908.	

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,

Sous-ministre.

J.-H. BOISVERT,

Comptable.

Québec, 30 juin 1921.

APPENDICE No 3.

LISTE des employés surnuméraires pendant les 12 mois finissant le 30 juin 1921.

NOMS	Employé à	Date de la nomination	Traitement	Remarques
T.-P. Moïn.....	Comptabilité.....	7 août 1905.....	\$ 1,518.75	12 mois.
Melle L. Bédard.....	Dactylographe....	15 janvier 1899....	950.00	"
Emile Cartier.....	Messenger.....	15 juin 1913.....	900.00	"

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,

Sous-Ministre.

J.-H. BOISVERT,

Comptable.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1921.

APPENDICE No 4.

LISTE des agents des Biens des Jésuites et de la seigneurie de Lauzon pour les douze mois expirés le 30 juin 1921.

Nom de l'agent	AGENCE	Date de la nomination	Salaire	REMARQUES
Lemieux, Lionel	Agent pour la seigneurie de Lauzon	1908, Juillet 31	700.00	
Brassard, H.	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, district de Montréal	1913, Septembre 11	300.00	
Lord, L.-A.	Agent de perception et de commutation, Biens des Jésuites, seigneurie du Cap-de-la-Madeleine, seigneurie de Batiscan, et ville des Trois-Rivières	1898, Juin 2	1,000.00	Y compris le salaire en qualité d'agent des terres. Décédé le 20 août 1921.

ELZ.-MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J.-H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1921.

APPENDICE No 5.

ETAT donnant le nombre d'acres vendus ainsi que les sommes perçues par la vente et autrement à compte des terres du Clergé ou de la Couronne pendant les douze mois expirés le 30 juin 1921.

Source de perception	Nombre d'acres vendus	Montant des ventes	Montant des perceptions sur ventes et arrâges
		\$ cts.	\$ cts.
Terres de la Couronne.....	177,313 (12 mois)	\$ 121,929.86 (12 mois)	\$ 144,242.18 du 1 juillet 1921 au 19 mars 1922 \$ 27,413.66 du 19 Mars au 30 Juin 1922 perçus par Dept. Col. M. et Pêcheries.

ELZ.-MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J.-H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1921.

APPENDICE No 6.

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1921.

ANNÉES	Terres vendues et échangées de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne par révocation de ventes et échanges	Superficie totale des terres divisées et disponibles
Nombre d'acres disponibles le 1er juillet 1867 :					
	Terres de la Couronne.....	6,329,566			
	Terres du Clergé.....	246,858			
					6,576,424
Du 1er juillet 1867 au 31 décembre 1868.....	220,687	10,502	54,014		6,399,249
Du 1er janvier 1869 au 30 juin 1870.....	159,849	8,051	538,256		6,769,605
Du 1er juillet 1870 au 30 juin 1871.....	169,155	21,302	120,498		6,699,646
do 1871 do 1872.....	174,592	11,212	174,320		6,688,162
do 1872 do 1873.....	131,496	7,130	58,584		6,608,120
do 1873 do 1874.....	109,609	4,271	118,979		6,533,219
do 1874 do 1875.....	91,179	4,015	28,453		6,466,478
do 1875 do 1876.....	73,185	3,606	86,657		6,496,344
do 1876 do 1877.....	83,123	5,790½	54,801		6,462,231½
do 1877 do 1878.....	139,134	7,962½	57 610	63,766	6,436,511½
do 1878 do 1879.....	180,886	17,424½	68,876	74,008	6,381,084½
do 1879 do 1880.....	129,768	9,027	170,961	69,761	6,492,011½

APPENDICE No 6.—*Suite.*

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne, après révocation de vente, etc. du 1er juillet 1867 au 30 juin 1921.—*Suite.*

ANNÉES	Terres vendues et échangées de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne par révocation de ventes et échanges	Superficie totale des terres divisées et disponibles
Du 1er juillet 1880 au 30 juin 1881.....	179,562	7,041½	222,570	32,260	6,560,238
do 1881 do 1882.....	219,368	7,901½	358,721	36,226	6,727,915½
do 1882 do 1883.....	207,526	8,232¼	117,335	60,302	6,689,794¼
do 1883 do 1884.....	135,241	6,099	285,987	77,365	6,911,806¼
do 1884 do 1885.....	119,894	3,045	130,356	34,734	6,953,957¼
do 1885 do 1886.....	101,788	3,474	229,436	25,504	7,103,635¼
do 1886 do 1887.....	100,862	3,444	93,267	55,168	7,147,764¼
do 1887 do 1888.....	107,260	2,093	362,275	27,779	7,428,465¼
do 1888 do 1889.....	120,178	3,281	173,502	41,910	7,520,418¼
do 1889 do 1890.....	129,014	200	72,722	31,710	7,495,636¼
do 1890 do 1891.....	137,829¾	2,117	41,143	28,203	7,435,035½
do 1891 do 1892.....	102,252¼	15,898	40,783	25,674	7,383,342¾
do 1892 do 1893.....	156,925¼	37,646	68,059	40,534	7,297,363¾
do 1893 do 1894.....	149,667	31,650	48,126	46,751	7,210,923¾
do 1894 do 1895.....	167,708½	26,084½	62,987	39,912½	7,119,300¾
do 1895 do 1896.....	129,604½	31,869½	58,602	37,044	7,053,472¾
do 1896 do 1897.....	184,667	12,346	96,717	40,584	6,993,760*

Du 1er juillet 1897 au 30 juin 1898.....	190,195¼	10,631	104,413	73,578	6,970,925½
do 1898 do 1899.....	149,971	11,450	258,828	72,053	7,140,385½
do 1899 do 1900.....	163,528	9,599	28,562	31,572	7,027,392½
do 1900 do 1901.....	186,090	12,600	33,000	35,545	6,897,247½
do 1901 do 1902.....	190,231	10,200	5,872	40,779	6,743,467½
do 1902 do 1903.....	150,638½	8,026	89,398	46,506	6,720,706½
do 1903 do 1904.....	135,752½	11,038	40,027	43,481	6,657,424½
do 1904 do 1905.....	189,883	9,350	25,200	58,853	6,542,244½
do 1905 do 1906.....	195,736½	322½	209,182	112,053	6,667,420½
do 1906 do 1907.....	227,031	916	37,768	110,726	6,587,967½
do 1907 do 1908.....	292,479	650	23,373½	86,431	6,404,642½
do 1908 do 1909.....	220,645½	615	12,875	41,842	6,238,099½
do 1909 do 1910.....	124,849½	775½	89,256¼	91,315	6,293,045½
do 1910 do 1911.....	119,465	1,984	229,432	67,340	6,468,368¾
do 1911 do 1912.....	179,130½	1,205½	710,628	68,095	7,066,755¾
do 1912 do 1913.....	194,091	1,280½	62,307	6,933,691¾
do 1913 do 1914.....	202,587	689¼	41,705	97,466	6,869,586¾
do 1914 do 1915.....	206,565	350	286,621	80,490	7,022,254
do 1915 do 1916.....	207,380	150	339,725	103,658	7,258,107¾
do 1916 do 1917.....	256,477	263	199,708	96,396	7,297,471¾
do 1917 do 1918.....	307,409	59	128,720	75,646	7,204,369¾
do 1918 do 1919.....	372,072	94	320,966	180,486	7,514,518
do 1919 do 1920.....	387,716	184	157,682	207,977	7,682,767
do 1920 do 1921.....	177,313	1313	421,261	100,301	8,025,703
Total.....	9,200,147¾	407,130¾	7,797,800¼	2,884,092

C.-O. LAVOIE, *Surintendant des ventes.*
 Département des Terres et Forêts,

ELZ.-MIVILLE DECHÈNE, *Sous-Ministre.*
 Québec, 30 juin 1921.

APPENDICE No 6.—*Suite.*

ETAT DÉTAILLÉ POUR L'ANNÉE 1920-1921.

Superficie des terres divisées et disponibles au 30 juin 1920.....	7,682,767	7,682,767
<i>A ajouter :</i>		
Superficie totale des terres divisées durant l'année 1919-20.....	421,261	
Superficie des terrains redevenus la propriété de la Couronne :		
Par rétrocessions et révocations.....	100,301	
Par échanges de terrains du 1er juillet 1919 au 30 juin 1920.....		
	<u>521,562</u>	8,204,329
<i>A déduire :</i>		
Superficie des terres vendues.....	177,313	
Superficie des terres octroyées gratuitement pour fins religieuses et routes de colonisation, etc.....	<u>1313</u>	<u>178,626</u>
Superficie totale des terres divisées et disponibles le 30 juin 1920.....		8,025,703

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,

Sous-Ministre.

C.-O. LA VOIE,

Surintendant des ventes.

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1921.

APPENDICE No 7.

TABLEAU relatif aux terres octroyées par Lettres Patentes du 1er juillet 1920 au 30 juin 1921, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.

Octrois gratuits		Octrois de 100 acres ou de moins de 100 acres		Octrois de plus de 100 acres et moins de 500		Octrois en vertu de transports, etc., ainsi que subsides en terre aux compagnies de chemin de fer		REMARQUES	
Nombre	Superficie totale en acres	Nombre	Superficie totale en acres	Nombre	Superficie totale en acres	Nombre	Superficie totale en acres		
30	1,474	984	120,008	199	28,272	15	156,361.04		
								15 156,361.04	Terrains octroyés par lettres patentes au 30 juin 1920. . . 11,864,741.00
								30 1,474.00	Terrains octroyés par lettres patentes au 30 juin 1921. . . . 306 115.04
								984 120,008.00	
								199 28,272.00	
							1228	306,115.04	
									12,170,856.04

DAVID W. MILL,
Surintendant des Arpentages.

ELZ.-MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

APPENDICE No. 8.

TABLEAU relatif aux lots de grève et en eau profonde concédés sous forme de bail
du 1er juillet 1920 au 30 juin 1921.

Date de la concession	Superficie	Loyer annuel	Redevance supplémentaire	Nom du concessionnaire	Nature des concessions	Localité
1920 Sept. 11...	100 acres.....	\$ 100.00	Aucune.....	Nouvelle Lumber Co.....	Lot de grève ou en eau profonde.	Baie des Chaleurs—Seigneurie de Carleton, comté de Bonaventure.
Sept. 11.....		68.00	Aucune.....	Nouvelle Lumber Co.....	Lot de grève ou en eau profonde.	Baie des Chaleurs—Seigneurie de Shoobred, comté de Bonaventure.
Sept. 29...	3,382 pieds.....	10.00	Aucune.....	Charles Fitzpatrick.....	Lot de grève ou en eau profonde.	Bassin de Gaspé—Réserve "B", comté de Gaspé.
Nov. 10...	1½ mille carré..	100.00	Aucune.....	Cité de Grand'Mère.....	Lot de grève ou en eau profonde.	Lac des Piles—St-Jacques-des Piles, comté de Champlain.
Nov. 18...	66.6 acres.....	66.60	Aucune.....	Cascapédia Booming Co.....	Lot de grève ou en eau profonde.	Rivière Grande-Cascapédia—canton de New-Richmond.
Nov. 18...	66.6 acres.....	66.60	Aucune.....	Canadian Pulpwood Corp'n Ltd.	Lot de grève ou en eau profonde.	Rivière Grande-Cascapédia—canton de New-Richmond.
Nov. 20...	1½ acre.....	10.00	Aucune.....	Royal-Roussillon, Ltée.....	Lot de grève ou en eau profonde.	Riv. Lois—village de Macamic, canton de Royal-Roussillon.
1921 Avril 7....	0.30 arpent....	10.00	Aucune.....	Valois Country Club, Inc....	Lot de grève ou en eau profonde.	Lac St-Louis à Pointe-Claire.
Jun 20....	4 acres.....	40.00	Aucune.....	Canadian Pulpwood Corp'n Ltd.	Lot de grève ou en eau profonde.	Baie des Chaleurs—canton de Cox.

ART. AMOS
Chef du Service Hydraulique
Dépt. Terres et Forêts, 30 juin, 1921.

ELZ.-MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre

APPENDICE No 9.

ETAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869 ; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

ANNÉES	Pour terrains de 500 acres et plus	Pour terrains de moins de 500 acres	Octrois gratuits	Total
1869-70.....	1	383	30	414
1870-71.....	2	615	39	656
1871-1872.....	15	594	52	661
1872-1873.....	9	546	39	594
1873-1874.....	3	530	112	645
1874-1875.....		451	50	501
1875-1876.....	2	379	35	416
1876-1877.....	1	342	46	389
1877-1878.....	1	302	29	332
1878-1879.....	7	610	39	656
1879-1880.....	3	343	40	386
1880-1881.....	2	369	31	402
1881-1882.....	7	522	44	573
1882-1883.....	4	502	33	539
1883-1884.....	2	868	36	906
1184-1885.....		782	51	836
1885-1886.....	2	660	39	701
1886-1887.....	2	663	41	706
1887-1888.....	2	539	38	579
1888-1889.....	3	700	56	759
1889-1890.....	7	905	88	1,000
1890-1891.....	7	674	30	711
1891-1892.....		468	183	651
1892.....	3	587	407	997
1893-1894.....	2	483	242	727
1894-1895.....	1	462	259	722
A reporter.....				

APPENDICE No 9.—*Suite.*

ÉTAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869 ; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

ANNÉES	Pour terrains de 500 acres et plus	Pour terrains de moins de 500 acres	Octrois gratuits	Total
1895-1896.....	3	477	66	546
1896-1897.....	7	595	80	682
1897-1898.....	11	649	70	730
1898-1899.....	3	660	58	721
1899-1900.....	5	747	50	802
1900-1901.....	6	850	59	915
1901-1902.....	4	1,045	86	1,135
1902-1903.....	7	962	89	1,058
1903-1904.....	8	1,095	98	1,202
1904-1905.....	7	1,021	179	1,207
1905-1906.....		1,376	53	1,438
1906-1907.....	2	1,158	35	1,195
1907-1908.....	6	1,241	43	1,290
1908-1909.....	4	1,263	51	1,318
1909-1910.....	1	1,170	59	1,230
1910-1911.....		1,421	46	1,467
1911-1912.....	3	1,831	66	1,900
1912-1913.....	18	1,865	63	1,946
1913-1914.....	5	1,477	38	1,520
1914-1915.....	1	977	10	988
1915-1916.....	2	854	10	875
1916-1917.....	6	1,066	24	1,096
1917-1918.....	7	1,291	25	1,323
1918-1919.....	10	1,323	21	1,354
1919-1920.....	23	1,309	28	1,360
1920-1921.....	15	1,183	30	1,228
	265	43,185	3,535	46,982

J.-E. GIRARD,
Surint. des Arpentages.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1921.

APPENDICE No. 10

ÉTAT des recettes du département des Terres et Forêts pour les douze mois expirés le 30 juin 1921.

Bois et Forêts.....	\$ 3,035,360.75	
Terres de la Couronne.....		144,242.18
Biens des Jésuites.....		3,579.57
Seigneurie de Lauzon.....		219.31
Divers honoraires.....		2,248.54
Honoraires d'examen de mesureurs de bois.....		2,702.00
Biens en déshérence.....		524.15
SERVICE HYDRAULIQUE :		
Lots grèves, forces hydrauliques, etc.....		47,309.49
COMMISSION DES EAUX COURANTES :		
Rivière St-Maurice.....	\$ 225,234.12	
“ St-François.....	86,864.67	
“ Ste-Anne.....	8,162.95	
		320,261.74
COMPTES EN SUSPENS :		
Dépôts.....	\$ 5,442.26	
Remboursements.....	5,298.01	
		\$ 10,740.27
Total.....	\$ 3,567,188.00	

ELZ.-MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J.-H. BOISVERT,

Comptable.

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1921.

APPENDICE No 11.

ETAT des dépenses du département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1920.

Arpentages.....	\$ 220,000.00	
Protection des Forêts.....	100,000.00	
Service Forestier et Inspections de terres.....	235,000.00	
Publications de cartes.....	3,000.00	
Pépinière de Berthierville.....	10,000.00	
Ecole Forestière.....	8,000.00	
		\$ 576,000.00
Dépenses générales :		
Traitement des agents.....	\$ 26,451.90	
Commission des agents.....	16,678.84	
Déboursés des agents.....	7,108.14	
Port de lettres.....	3,719.31	
Biens des Jésuites.....	116.50	
Biens en déshérence.....	114.25	
Service Hydraulique et Dom. de la Couronne.....	6,718.29	
Seigneurie de Lauzon.....	525.00	
Service spécial.....	29,577.26	
Frais d'avis de révocation de ventes.....	447.00	
Publication d'avis dans les journaux, etc.....	1,644.00	
Déboursés du bureau des examinateurs des mesureurs de bois.....	1,899.51	
		\$ 95,000.00
COMPTES EN SUSPENS		
Dépôts à compte des terres.....	\$ 5,989.97	
Remboursements.....	8,010.03	
		\$ 14,000.00
Montant total payé.....		\$ 685,000.00

J.-H. BOISVERT,
Comptable.

ELZ.-MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1921.

APPENDICE No 12.

TABLEAU relatif à la loi concernant les pères et mères de 12 enfants.

DÉTAILS	Dr.	Cr.
	\$ cts.	\$ cts.
Montant des primes payées par les locataires de concessions forestières en vertu de la loi du 2 juin 1904 (4 Ed. VII) abrogée le 1er juillet 1905 (5 Ed. VII, ch. 16), du 1er juillet 1904 au 30 juin 1920.....	47,350.00	
Montants reçus du Trésorier de la Province en conformité de la loi 5 Ed. VII, ch. 16, sec. 2 et 3, du 1er juillet 1905 au 30 juin 1920.....	106,750.00	
Montants payés au 30 juin 1920 à même les fonds provenant des locataires de concessions forestières (4 Ed. VII), 947 pères de 12 enfants.(\$50.00) chacun.....		47,350.00
Montants payés au 30 juin 1920 à même les fonds provenant du Trésor de la Province (5 Ed. VII, ch. 16) 2136 pères de 12 enfants, (\$50.00) chacun.....		106,800.00
	\$ 154,100.00	\$ 154,150.00

ELZ.-MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

J.-H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1921.

APPENDICE No 13

RAPPORT CONCERNANT LE SERVICE FORESTIER

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport sommaire sur les travaux du Service forestier, au cours de la dernière année.

Nous devons signaler, en premier lieu, une différence en moins assez considérable entre le total des coupes qui se feront cet hiver et celui des cinq années précédentes. En effet, depuis le mois d'août 1920, les demandes pour le bois à papier ont diminué tellement que le prix de ce produit s'est affaïssé, causant des pertes énormes. En même temps, les cours des bois des ciage s'avaissaient, tandis que les exportations devenaient pour ainsi dire nulles: il en est résulté un encombrement tel, que les prix ont dû être réduits sensiblement, sans cependant susciter beaucoup d'acquéreurs. La même crise se produisait d'ailleurs aux Etats-Unis et en Europe avec le même degré d'acuité, surtout dans les pays Scandinaves.

Il semblerait qu'il y a espoir de voir bientôt les marchés du bois s'améliorer, car les acheteurs commencent à reparaître, mais leurs offres sont plutôt faibles. Il est certain qu'il se perdra beaucoup d'argent à cause des stocks accumulés à des prix élevés que l'on ne pourra pas écouler, sans sacrifier une forte proportion de leur valeur.

Comme résultat de cette grave situation, beaucoup d'exploitants forestiers avaient projeté de s'abstenir de couper d'autres bois. Au mois d'août 1921, les perspectives des futures exploitations forestières étaient tellement mauvaises que l'on était menacé de voir la plupart de nos 25,000 ouvriers forestiers obligés de chômer tout l'hiver. Comme la récolte agricole avait été très mauvaise en nombre d'endroits, par suite de la longue période de sécheresse qui avait sévi au pays, durant les mois de mai, de juin et de juillet 1921, le gouvernement a cru bon d'intervenir auprès des marchands de bois pour les encourager à faire un peu d'exploitation forestière. Finalement, au mois de septembre dernier, un arrêté-du-conseil accordait aux concessionnaires forestiers qui couperaient une quantité de bois égale à au moins 25% du chiffre total de leur dernière coupe, la suspension des dispositions de l'arrêté-du-conseil de

1920 (qui augmentait les droits de coupe) pour le remplacer par l'arrêté du conseil de 1918. Cette mesure opportune eut un heureux effet, car plusieurs sociétés qui ne devaient pas exploiter se décidèrent alors à seconder les efforts du gouvernement.

Le même arrêté-du-conseil abaissait également les droits de coupe sur les bois brûlés qui seraient façonnés, durant l'hiver, à \$1.25 les mille pieds m. p. pour l'épinette, à \$1.75 pour le pin rouge et à \$2.00 pour le pin blanc. Comme les incendies avaient ravagé de très grandes surfaces, durant tout le printemps et une partie de l'été dernier il, y avait énormément de bois en forêt qui étaient menacés d'une destruction complète par les insectes ravageurs. Cette réduction fut très appréciée, car une forte partie des coupes actuelles se fait exclusivement dans les territoires parcourus par l'incendie.

Somme toute, les perspectives des exploitations forestières durant l'hiver 1921-22,—sans être très brillantes, si on les compare aux coupes des trois dernières années,—seront assez satisfaisantes, si l'on tient compte de l'état critique des affaires. Comme les droits de coupe ont été réduits, pour les raisons données plus haut, il s'ensuit que les revenus du Département des terres et forêts, pour le prochain exercice financier, seront à peu près moitié de ceux que nous percevons, durant l'année.

L'exercice fiscal qui vient de se terminer, en effet, nous assure de très bons revenus:—nous sommes en mesure d'annoncer que le revenu des forêts atteindra les \$4,000,000. Si l'on considère qu'il était à peine de \$900,000 en 1910, il y a lieu de se féliciter de l'accroissement des recettes, au cours de la dernière décade, accroissement réalisé grâce aux augmentations successives du tarif des droits de coupe, et qui ont eu lieu respectivement en 1910, en 1918 et en 1920, ainsi qu'à l'organisation de surveillance et de contrôle du Service forestier.

L'exploitation des forêts, au cours de l'hiver dernier, a présenté une amélioration sensible. Les sociétés forestières, vu les amendes élevées que le gouvernement impose pour les infractions aux règlements de coupe, avaient mobilisé un grand nombre d'inspecteurs des chantiers, avec le résultat que les délits ont été beaucoup moins nombreux et les forêts ont été laissées dans un état beaucoup plus satisfaisant. Nous croyons qu'il suffira de continuer à exercer un contrôle sévère pour que les exploitants prennent les mesures nécessaires pour faire observer la loi par leurs entrepreneurs.

Le total des bois coupés, durant l'hiver 1920-21, a été de 1,173,849,000 p.m.p.; c'est le plus considérable depuis longtemps, car, en dépit du ralen-

tissement dans les exploitations de pin, qui s'est produit surtout dans la vallée de l'Ottawa, les fabricants de pulpe et de papier avaient accru leurs coupes d'une façon sensible. Le nombre d'hommes affectés aux coupes est aussi plus élevé que par le passé:

ANNÉES	OUVRIERS	CHEVAUX	CAMPMENTS
1918-19	22,265	7,468	2,830
1919-20	28,633	10,234	3,304
1920-21	29,270	9,752	3,387

Le personnel employé par nous à la surveillance des chantiers avait également été augmenté; il comprenait 30 ingénieurs et 99 gardes et mesureurs, soit 129 hommes au lieu de 101, l'année précédente.

Mentionnons aussi que 423 mesureurs ont été employés pour le toisage des bois faits durant cette même période.

Le Service forestier a continué les études requises pour les demandes d'exploitation dans les endroits où l'on jugeait que les règlements de coupe ne pouvaient pas être observés. Ces études faites par les ingénieurs ont eu pour effet de nous renseigner plus exactement sur les conditions dans lesquelles se trouvaient les peuplements et, après considération des données recueillies sur le terrain par nos officiers, nous vous avons soumis les recommandations justifiées par les circonstances. Ce système d'inspections permet au gouvernement de se mieux renseigner sur la conduite des exploitations et de les orienter dans la bonne direction. Il est certain que l'exploitation par jardinage n'est pas le système le plus satisfaisant, et nous sommes convaincus qu'il faut nécessairement introduire des méthodes améliorées et plus adéquates à nos conditions que ce mode de traitement; seulement, il nous faudra procéder avec mesure, afin d'éviter tout accident.

Pour adopter une politique rationnelle pour l'administration de nos terres forestières, deux choses doivent être connues à l'avance : 1o la quantité de bois de commerce et de bois de pulpe exploitable dans le moment, et 2o le taux de croissance des essences de choix, c'est-à-dire, qu'il nous faut savoir combien de temps il faut aux espèces commerciales pour atteindre un diamètre donné.

Vu l'absence de ces données essentielles, et surtout le préjugé que nos forêts étaient inépuisables, on a été porté, en certains quartiers, à traiter nos forêts comme si on exploitait une mine, une carrière, alors qu'il s'agissait d'une récolte nécessitant un grand nombre d'années pour se reproduire. L'on a aussi perdu de vue l'importance de s'assurer un revenu soutenu, au point de vue du volume exploitable annuellement. Mais le mal, bien que grave, n'est pas irréparable, si l'on sait lui donner, le plus tôt possible, toute l'attention nécessaire. Nous devons avoir des précisions sur le volume du matériel ligneux dont nous disposons et être renseignés également sur le délai qui doit s'écouler entre chaque coupe, afin de permettre au capital forestier de se reproduire normalement. Ceci nécessite donc un programme systématique de recherches et d'enquêtes forestières. Il doit être bien compris que nous désignons ainsi non-seulement les recherches faites en laboratoires, mais aussi tous les travaux sur le terrain, de même que les expériences à conduire pour établir certaines lois de végétation.

Le programme qui s'impose à notre considération peut être subdivisé en quatre parties bien distinctes: l'on doit, premièrement, faire un inventaire systématique pour établir l'étendue et les conditions dans lesquelles se trouvent actuellement nos richesses forestières. Une deuxième série de recherches aura pour effet de nous renseigner sur les méthodes de reproduction de nos principales essences forestières. Nous devons en troisième lieu nous occuper d'établir les lois de l'accroissement de nos arbres et de nos peuplements, aussi bien lorsqu'ils sont composés de différentes façons, que lors qu'ils se trouvent placés dans des conditions différentes de climat, de sols, etc. Il faudra encore vérifier quelles influences exercent sur la croissance de ces peuplements les différents modes de traitements sylvicoles. Enfin, sous le titre d'utilisation des produits de la forêt, nous comprendrons non seulement les études qui doivent être faites pour amener une exploitation plus complète de ces produits, mais aussi celles qui auront pour but d'obtenir un emploi plus judicieux de nos bois pour les fins auxquelles ils conviennent le mieux.

I

Pour ce qui est de l'inventaire forestier, le problème se complique du fait que, dans notre province, les propriétés forestières sont occupées différemment. Ainsi il y a: 1o environ six millions d'acres de forêts privées, 2o quarante-cinq millions d'acres de forêts affermées à divers

concessionnaires, et 30 environ soixante dix-huit millions d'acres de forêts libres de toute servitude, appartenant au gouvernement de la province, de même que celles du deuxième groupe.

Indiscutablement, nous ne pouvons pas nous occuper maintenant de l'inventaire des forêts privées, mais il serait à désirer que, dans un avenir rapproché, elles soient soumises à un certain contrôle officiel, tant pour déterminer le volume des bois que ces terrains renferment, que pour en empêcher la destruction comme la chose se pratique actuellement dans beaucoup d'exploitations de bois à pulpe. En effet, nous calculons que, chaque année, près de 30,000 acres de ces forêts sont ruinées, imprévoyamment, par leurs propriétaires, et cet état de choses dure depuis près de vingt ans.

Pour ce qui est des concessions forestières, nous devrions trouver un moyen terme, c'est-à-dire un arrangement en vertu duquel les inventaires de ce groupe de propriétés seraient faits par le licencié en coopération avec le gouvernement. Pour ce qui est des forêts non affermées, le gouvernement va s'occuper d'en faire l'inventaire et d'en préparer les plans de mise en valeur. Peut être pourra-t-on, dans un avenir rapproché, y instaurer les systèmes suivis dans les forêts domaniales de l'Europe, permettant ainsi de satisfaire aux besoins de la petite comme de la grande industrie.

Nous devons dire que, déjà, des travaux d'inventaire assez considérables ont été faits, par différentes compagnies forestières de la province; notamment par la Laurentide Co., la Riordon Co., la Brown Corporation, la Rivière Ouelle Pulp & Lumber Co., la Wayagamack Pulp & Paper Co., etc., etc. Nous savons que la compagnie de Pulpe de Chicoutimi poursuit, en ce moment, des travaux complets du genre, dans ses concessions forestières de la Gaspésie, et que ceux-ci vont commencer dans la région de Chicoutimi. Nous ne pouvons que féliciter les directeurs de ces importantes sociétés pour leur belle initiative, et aussi pour s'être assuré les services de forestiers compétents, qui sauront administrer leurs domaines forestiers d'une façon judicieuse.

La défunte Commission de Conservation avait déjà fait une brève reconnaissance des conditions forestières de la Nouvelle Ecosse et de la Colombie-Anglaise. Actuellement, ce même travail est poursuivi dans la province d'Ontario. Le gouvernement de notre province n'entend pas rester en arrière et, au Service forestier, l'on prépare les plans pour exécuter divers travaux d'inventaire. Nous devons dire que, chaque année, plusieurs explorations du domaine provincial ont déjà été faites par des

ingénieurs-forestiers, et ces travaux nous ont permis de connaître davantage notre pays. L'usage des hydroplanes, que l'on emploie actuellement à la station de Roberval, témoigne du désir que le gouvernement a d'employer tous les moyens possibles pour mieux connaître nos ressources forestières et aussi de les étudier et de les mettre en valeur le plus rapidement possible.

Actuellement, la baisse des prix du bois de pulpe pourrait faire croire, en certains quartiers que cette industrie après avoir connu, pendant quelques mois, une jolie période de prospérité, est désormais vouée au marasme. Nous croyons que l'éclipse n'est que temporaire et, qu'avant peu, la situation générale devenant meilleure, nos industriels pourront bénéficier de marchés plus fermes et surtout plus assurés, tandis que les prix seront suffisamment rémunérateurs. Il ne faut pas oublier que les ressources mondiales en bois de pulpe sont considérablement réduites, et que, de tous les pays, le Canada est l'un de ceux où l'on en trouve les plus grands approvisionnements. Notre province occupe une situation privilégiée à ce sujet, car nous avons non seulement le bois, mais aussi les chutes d'eau et la proximité des meilleurs marchés pour l'écoulement de ces produits. Nous verrons donc, avant longtemps, de nouvelles usines surgir même dans le Nouveau-Québec et contribuer ainsi à agrandir le territoire développé de la province.

II

Les études nécessaires pour déterminer la reproduction de nos essences forestières doivent être conduites non-seulement en forêt, mais aussi en pépinière et dans des stations d'expériences spéciales. Je rattache à ce groupe de recherches, l'étude du reboisement naturel qui s'est effectué sur des terrains qui ont été exploités récemment, car ceci permet d'obtenir des renseignements précis sur la marche suivie par tel-ou tel peuplement à la suite d'une coupe.

Les terrains ravagés par les incendies devront également être l'objet d'enquêtes; l'on devra chercher à établir la date des incendies qui ont dû s'y succéder, et aussi la composition du peuplement original. Il est utile de pouvoir retracer l'évolution que le peuplement a suivi depuis le dernier incendie: généralement, l'on constate que les premiers arbres à s'installer sur les terrains sinistrés sont le bouleau, le tremble ou le pin gris, qui y forment bientôt des fourrés presque impénétrables; mais, au bout d'un certain temps, une partie des tiges s'étiole, par suite du

manque d'espace, puis meurt, et, dans les vides ainsi créés, l'on voit resurgir des résineux comme le pin blanc ou rouge, l'épinette et le sapin. Ces études nous aideront à trouver combien d'années il faut à l'ancienne forêt pour reconquérir le terrain que lui a fait perdre l'incendie, et dans quelle mesure on peut hâter son retour par des opérations sylvicoles ou par des plantations.

III

Les études du troisième groupe comprennent les applications des méthodes sylvicoles à la gestion des forêts. Il faut d'abord étudier les diverses opérations culturales que l'on exécute en forêt, avant que les sujets arrivent à maturité. Ces travaux, désignés sous le terme "éclaircies", ont pour but de dégager les arbres d'élite de ceux qui gênent leur développement normal. Enfin, lorsque les arbres ont atteint les dimensions auxquelles on désire les exploiter, il s'agit d'en faire la récolte. Les modes d'exploitation varient suivant que l'on vise en même temps à régénérer la forêt naturellement ou artificiellement.

Dans le premier cas, il faut exécuter, avant la coupe finale, certaines coupes préparatoires, tandis que, dans le second cas, on rase entièrement la forêt, quitte à la remplacer, après un certain temps. Naturellement, il est difficile d'appliquer, du premier coup, les différentes méthodes employées en Europe avec succès. Il est nécessaire que des expériences suivies soient commencées, pour déterminer dans quelles mesures et dans quelles conditions il y aura lieu d'employer dans nos forêts tel ou tel mode de traitement, et c'est seulement une fois que l'on aura recueilli ces données indispensables que l'on pourra commencer à appliquer en grand les méthodes de traitement qui auront réussi. Il est indiscutable que ces méthodes culturales ont pour effet d'augmenter considérablement l'accroissement des arbres.

Nous devons imiter les Européens qui, forcés par le développement de la colonisation, qui avait relégué les forêts sur les sols les plus médiocres, ont cependant réussi par des traitements judicieux à en faire des forêts superbes, renfermant un matériel ligneux de bonne qualité, et dont l'accroissement annuel est fort satisfaisant.

Nous ne pouvons pas espérer employer ces mêmes méthodes intégralement. Il nous faudra trouver des procédés culturaux qui seront adaptés à nos conditions. Il est certain que nous ne pourrons pas, et cela pour de nombreuses années, pratiquer les éclaircies, autant qu'il serait désirable de le faire pour l'avantage de la forêt, vu que les produits

qu'elles donnent ne pourront pas se vendre ou ne produiront qu'un montant trop faible pour compenser les dépenses qu'entraîne cette opération. Pour les mêmes raisons, nous ne pourrions pas, dans les endroits trop éloignés, pratiquer une utilisation aussi complète des arbres qu'il serait possible de le faire, si l'on avait à proximité un bon marché pour en écouler tous les produits. Nous ne devons pas trop nous effrayer de ces difficultés, car dans des pays comme la Suède, où les méthodes forestières scientifiques sont employées depuis au-delà de soixante ans, on est encore contraint de laisser une assez forte proportion des déchets des coupes aux endroits trop distants, parce que ces produits ne sont pas vendables et qu'il ne paierait pas non plus de les transformer en charbon de bois. Au fur et à mesure que notre pays se développera, nos moyens de circulation et de pénétration iront en s'améliorant, et nous serons alors en mesure de mieux exploiter les forêts trop éloignées et partant d'en tirer un rendement plus grand et plus rémunérateur.

Cependant, il y a des réformes qui s'imposent. Il est inutile de conserver sur pied des forêts caduques, de même que des arbres ayant crû trop longtemps à l'ombre d'autres arbres. Il est préférable de les enlever, afin de donner leur place à des sujets plus vigoureux. De même, au cours des exploitations, l'on ne devrait pas laisser sur pied des arbres détériorés par les maladies ou par les insectes, surtout s'ils ne sont pas capables de survivre jusqu'au prochain passage des coupes, car ils seront, par conséquent, une perte totale. De même, les arbres sujets aux maladies fongueuses, aux attaques d'insectes, devraient être abattus le plus tôt possible, afin d'empêcher la propagation de ces maladies et aussi pour que ces arbres chétifs ne donnent naissance à des rejetons qui seront prédisposés aux mêmes maladies. C'est pour cette raison que nos forêts présentent; parfois, un aspect si lamentable, vu que l'exploitation, dans le passé, y a toujours enlevé, de préférence, les arbres les plus beaux, ceux dont le bois était le plus parfait, laissant pour compte les sujets rachitiques ou étioles. J'ai été très surpris de constater, dans le nord de la Suède, où le climat est aussi rude que le nôtre, combien les arbres étaient sains et exempts de gélivures, etc.; la différence provenant du soin apporté à tenir leurs forêts propres et dans un bon état de santé. Nous devons faire de même, si nous voulons améliorer nos forêts.

Il nous reste à considérer la question de l'utilisation des produits de la forêt; pour nous, cette partie est l'une des plus vitales de l'économie forestière. Car à quoi servirait-il de dépenser beaucoup d'argent pour aménager et cultiver une forêt si l'on ne pouvait réaliser un certain béné-

fice de son exploitation ? Si l'on veut généraliser l'emploi des traitements forestiers, il faut commencer par prouver aux intéressés que la pratique de la sylviculture est susceptible de donner un revenu sensiblement augmenté, c'est-à-dire que c'est un bon placement.

Si nous jetons un coup d'œil sur nos domaines forestiers, nous constatons avec regret que, de nos jours, une proportion très faible du bois que renferme chaque arbre est utilisée, car, en moyenne, l'on n'emploie guère plus de 35% du matériel ligneux que chaque tige peut donner. Qu'advient-il du reste ? ces restes appelés débris ou déchets des coupes sont laissés en arrière à encombrer le parquet des coupes, à y former des amoncellements où pullulent les insectes ravageurs à y constituer des foyers féconds où les incendies naissants ou bénins, trouvant à s'alimenter largement, peuvent dégénérer en calamités. Pourrait-on faire mieux ? Certainement oui, d'abord en apportant plus de soins, au cours des exploitations pour diminuer la hauteur des souches, et en obligeant le bûcheron à mettre en billes tout le bois que peut produire chaque houpplier. L'on facilitera sensiblement la tâche de l'exploitant en créant une demande pour les produits de faibles dimensions. Il faudrait encore établir des installations capables de tirer profit des menus bois. Nous avons vu en Suède des ateliers de menuiserie où l'on reprenait tous les bois laissés pour compte par la scierie, et l'on en faisait des caisses, des tinettes, des cuves, et une foule de petits objets d'usage courant. Ils avaient aussi une machine qui servait à assembler ensemble les planchettes larges de trois doigts dont on faisait des panneaux ou des caisses. Il importe donc de créer des débouchés et de viser à écouler tous les produits que la forêt peut donner. Lorsque l'on visite les forêts européennes, l'on ne peut s'empêcher d'admirer leur état de propreté, et la façon dont les forestiers tirent parti de tout. Cela ne s'est pas fait tout seul; nous ne voyons là que le résultat des efforts de plusieurs générations de forestiers patients, et intéressés à leur profession. A notre tour nous devons nous ingénieur à améliorer les méthodes d'exploitation, à trouver des systèmes pratiques pour exploiter, dans nos forêts, toutes les essences, même celles, comme les bois francs, qui ne peuvent flotter facilement. S'il n'existe pas de débouché pour la vente de tel ou tel bois, les forestiers canadiens doivent travailler à le trouver, sinon il leur faudra le créer.

Les techniciens qui ont l'occasion de préconiser l'emploi des diverses sortes de bois dans les travaux publics et particuliers, comme les architectes et les ingénieurs, devraient donner à cette question d'utilisation une attention spéciale, car on doit donner aux bois canadiens toute la

part qu'il leur revient de droit, au lieu de recommander l'emploi de bois étrangers qui ne valent guère mieux. Il faut aussi éviter de commettre l'erreur d'employer un bois pour des fins auxquelles il convient moins bien qu'un autre. C'est surtout dans nos campagnes que cette dernière faute se commet le plus souvent, car nos propriétaires ruraux ne sont pas des plus renseignés sur ces questions. L'on en verra paver leurs écuries avec du pin, alors que la pruche ferait tout aussi bien. De même, combien d'excellents bois sont perdus dans nos campagnes, faute de moyens de les écouler profitablement! ainsi que fait-on du bois des cormiers, des arbres fruitiers, rien autre chose que du bois de feu, alors que l'on pourrait les utiliser pour des fins supérieures, et partant plus rémunératrices, car ces bois, qui se polissent très bien, peuvent servir dans l'ébénisterie, la marqueterie, la fabrication de jouets, d'objets mécaniques, d'instruments de musique, pour la sculpture, pour la tabletterie, etc.

L'un de mes amis me contait récemment qu'il n'avait pu acheter au pays suffisamment de planchettes d'érable pour faire les planchers et boiseries de sa maison, et qu'il lui avait fallu en importer des Etats-Unis. Il n'y a pas longtemps, je recevais une demande de l'un de nos lecteurs qui vou ait disposer d'une couple de cent billes d'orme, car il ne pouvait se résoudre à en faire du bois de chauffage... Je pourrais ainsi multiplier les citations et les exemples pour confirmer ce que j'avance au sujet de la grande nécessité de trouver des débouchés pour nos bois, de l'urgence de savoir employer judicieusement les bois indigènes, et de n'acheter des bois étrangers que lorsqu'on ne peut faire autrement. Sachons imiter la noble initiative de Lord Shaughnessey de la Canadian Pacific Railway Co. qui a donné ordre de ne se servir dorénavant que des bois du pays dans les travaux de construction et de réparations des wagons et des édifices de cette compagnie. Nos architectes et ingénieurs, dans leurs cahiers de charges, devraient réclamer l'utilisation des bois canadiens. Ils devront se montrer moins intolérants au sujet des longueurs des pièces, car les arbres ne croissent pas en longueurs exactement divisibles par 12 ou 13 pieds, alors pourquoi exiger invariablement des bois d'une même longueur? Pourquoi ne pas laisser au fournisseur un peu plus de marge, ce'a lui permettra de vendre à meilleur prix, et cela facilitera l'écoulement de tous les produits du sciage.

L'utilisation plus ou moins complète des produits forestiers a une répercussion immédiate sur l'avenir de nos forêts. En développant et en améliorant les méthodes d'emploi et de vente de nos bois, on permettra

aux propriétaires forestiers de mieux soigner leurs propriétés et de les cultiver d'une façon rationnelle. Dans le domaine agricole, on a réussi, par l'introduction de méthodes culturales appropriées, à doubler et même à tripler le rendement des terres. Jusqu'ici le rendement de nos forêts n'a guère augmenté. Dans plusieurs cas, par suite de l'exploitation mal dirigée, de même que par suite des incendies, la composition de nos ténements forestiers a même subi une dégradation marquée. Il y a donc lieu de faire des réformes. Ces réformes s'imposent, et on doit les commencer immédiatement. Le gouvernement de Québec s'est organisé de longue main pour faire face à la situation, il faut que chacun seconde nos efforts.

VOYAGES D'ETUDES

Les quatre ingénieurs-forestiers que vous aviez envoyés en Europe et aux Etats-Unis, pour y compléter leurs études forestières, nous sont revenus dernièrement. Ils ont fait du bon travail; partout ils ont laissé une bonne impression, et je suis convaincu qu'ils ont recueilli des informations précieuses pour la province. Je dois signaler que l'exemple ainsi donné par le gouvernement a été répété peu après par celui d'Ontario qui envoyait aussi un jeune ingénieur-forestier étudiant en France. Aux Etats-Unis, des mesures analogues ont été prises par diverses administrations. Il est certain que ces voyages d'études ont une heureuse influence, tant pour celui qui en bénéficie que pour le gouvernement qui l'envoie, et nous osons espérer que, dans un avenir rapproché, le gouvernement permettra à d'autres ingénieurs-forestiers de faire des voyages d'études à l'étranger, afin que nous ayons des experts dans tous les sujets.

Le Chef du Service forestier a eu l'honneur d'être délégué en Suède, par le gouvernement, pour accompagner la mission d'études organisée par l'Association de pulpe et de papier du Canada. Ce voyage a été très intéressant. J'ai pu en effet me rendre compte du progrès réalisé par les Suédois dans les diverses phases du traitement de leurs forêts, ainsi que dans l'utilisation des produits que l'on peut en tirer.

CLASSIFICATION

Par suite de la législation adoptée à la dernière session, le Département de la colonisation, des mines et des pêcheries est maintenant chargé de faire les inspections des lots dits de colonisation, ainsi que des coupes

que l'en peut y faire, de même que d'imposer les amendes pour infractions aux conditions du billet de location. Cette mesure a eu pour effet de relever le Service forestier d'une grande partie de la besogne dont il était chargé autrefois. Afin de permettre au Département de la colonisation de constituer un service d'inspection efficace, une forte partie du personnel du Service forestier (trois ingénieurs et 40 gardes forestiers) lui ont été transférés. Je profite de l'occasion pour remercier chacun de ces messieurs des bons services qu'ils nous ont rendus et du concours généreux qu'ils ont apporté à seconder nos efforts, lorsqu'ils travaillaient avec nous.

Nous avons continué à donner une attention spéciale aux travaux de classification. Nous serons bientôt en mesure de donner des renseignements complets sur chacun des lots de fermes non seulement au point de vue topographique, mais aussi en ce qui a rapport à la distribution des sols et des peuplements forestiers que l'on peut y trouver. Tous ces renseignements seront communiqués au Département de la colonisation, afin de lui permettre de vendre les lots à bon escient. La meilleure collaboration existe entre les deux départements et nous sommes certains que ce sera pour le plus grand avantage de tous.

LISTE DES CANTONS CLASSIFIES

Les travaux de classification exécutés durant l'année 1921, ont eu trait aux cantons suivants:

1.—Examinés en entier: Lytton, Egan, Vallières, Mailhot, Charlevoix, Robitaille, Robinson, Langelier, Baby, Bryson, Waltham, Dalmas, Biencourt, Rochebeaucourt, Suffolk, Preston, Beaudet, Dumais, Armand, Paekington.

2.—Inspectés en partie: Guérin, Milot, Proulx, Lafontaine, Fournier, Coleraine, Ware, Lambton, Caxton, Ducros, Port-Daniel, Neigette, Rémigny, Métabetchouan, Bégon, Botsford, Arago, Garthby, Watford; Adstock, Dollard, Fox Caseault Cap-de-Chate, Girard, La Trappe, Garneau, Ashburton, Stratford, Langevin, Weedon, Montauban, Montpay, Macpès, Mann et Jetté.

Des rapports détaillés, ainsi que des plans très bien faits, ont été préparés par nos ingénieurs, et copie en sera adressée au Département de la colonisation avec nos recommandations au sujet de la séparation du

domaine forestier des terrains propres à la culture, ainsi que du choix du site de villages et du projet de routes que nous croyons devoir suggérer à ce sujet.

PEPINIERE :

L'année 1921 a été très mauvaise pour la culture des plants forestiers, car la sécheresse qui a sévi a entraîné la perte d'un grand nombre de plants, et a compromis assez gravement la reprise de beaucoup de sujets repiqués. Comme notre système d'arrosage laissait à désirer, nous n'avons pu combattre la sécheresse d'une façon efficace. Toutefois, à mon retour d'Europe, j'ai immédiatement mis en pratique un système que j'avais eu l'occasion d'examiner à Moelven (Suède). Ce système de protection contre la chaleur consiste tout simplement à coucher sur le sol entre chaque rangée de plants des planchettes, qui offrent le double avantage de conserver l'humidité du sol, de l'empêcher de se tasser, lors des pluies ou des arrosages, et surtout de prévenir l'envahissement des mauvaises herbes. De cette façon, nous supprimons pour ainsi dire l'arrosage et diminuons fortement les dépenses de sarclage. Pour empêcher que ces planchettes ne soient exposées à se tourmenter par le retrait, nous allons les créosoter, ce qui aura aussi pour effet de les protéger contre la pourriture.

Le total des plants expédiés est de 340,883 et le stock demeurant en pépinière s'élève à 2,657,000, dont la valeur courante dépasse \$ 30,000 00.

Nous avons eu l'occasion, cette année, de confirmer une observation que nous avons déjà faite, les années précédentes, sur la nécessité de ne pas répéter les semis trop tôt sur les mêmes terrains. Par suite de l'exiguïté de la pépinière, nous avons été contraints d'adopter une rotation trop courte avec le résultat que nous subissons, depuis quelque temps, un déchet considérable par suite du défaut d'assolement. Aux endroits où nous avons dû semer pour la troisième fois de suite, l'opération est tout simplement un désastre. Il est évident que l'agrandissement de la pépinière s'impose et, comme nous l'avons suggéré, il faudrait acheter les deux terres voisines et aussi faire les travaux d'amélioration que réclame un tel établissement. Nous osons espérer que le gouvernement pourra nous octroyer les fonds nécessaires pour cette double opération.

INCENDIES EN FORET :

L'année 1921 a été l'une des plus mauvaises sous ce rapport que nous ayons eue depuis longtemps, car, par suite de la sécheresse prolongée, qui a duré au delà de quatre-vingt-dix jours, c'est-à-dire de fin avril au milieu de juillet, nos forêts dans tout le pays étaient dans un état tellement dangereux, vu l'absence d'eau, que les incendies s'y sont déclarés très nombreux et cela a entraîné des dépenses considérables ainsi que la mobilisation d'un grand nombre d'hommes pour les combattre. Nous avons lieu de nous féliciter de la bonne organisation qui existait, car cela a permis d'enrayer les incendies parfois très rapidement. Nous devons, cependant, admettre que nous avons encore beaucoup à faire au point de vue prévention, car, lorsqu'il s'est déclaré des incendies à l'intérieur des forêts, nous n'avions pas toujours tous les moyens de communication désirables. Nous devons donc multiplier les réseaux téléphoniques, les tours d'observation, les chemins de communication; en un mot, employer tous les moyens nécessaires pour prévenir les incendies, pour en être avertis dès leur éclosion et surtout pour les combattre, sans délai. L'emploi des aéroplanes par le gouvernement, à Roberval, et par les compagnies privées, comme la Laurentide Co., la Price Bros & Co. ajoute à nos moyens d'action, mais cette nouvelle arme exige encore beaucoup de perfectionnement pour en augmenter l'efficacité. Nous n'hésitons pas toutefois à en recommander l'emploi, vu l'importance de la sauvegarde de nos forêts contre le fléau destructeur. Nous voulons insister particulièrement sur l'imprudence des gens qui circulent en forêt, lors des périodes de sécheresse, et nous avertissons bien charitablement tous les campeurs, chasseurs et autres, que, s'ils ne se montrent pas plus vigilants à l'avenir, et s'ils ne sont pas plus prompts à seconder les efforts du gouvernement et des propriétaires forestiers, le jour n'est pas loin où il faudra les obliger à se munir, au préalable, d'un permis pour pénétrer en forêt. Nous espérons que nous ne serons pas forcés d'adopter une telle mesure, mais nous ne pouvons rester indifférents devant les désastres qui s'accumulent chaque année par suite de l'incurie et de l'imprudence de certains de ceux qui visitent la forêt à différents titres. Comme on l'a dit avec raison, le feu a détruit dans notre province plus de bois que la hache n'en avait jamais abattu, et cette vérité reste vraie encore aujourd'hui parce que notre population ne se rend pas encore bien compte de tout ce que la forêt signifie pour elle. Si nous ne savons pas protéger nos forêts contre le feu et les autres ennemis, il arrivera un temps qui n'est pas très éloigné où

nous serons privés de cette source de revenu, et nos industries, ainsi que notre commerce, en souffriront grandement. Il ne faut pas oublier que nos forêts représentent les véritables mines d'or de la province de Québec et on doit les ménager en conséquence.

INSECTES:

Plus nous avons l'occasion de nous renseigner sur l'étendue des dommages causés par l'insecte appelé "pyrale de l'épinette", qui s'est attaqué aux arbres de sapin et d'épinette depuis neuf ans, et plus nous avons l'occasion de réaliser quels dégâts, quelles pertes irréparables cet insecte destructeur a occasionnés. Nous ne pouvons pas encore en donner des précisions pour toute la province, mais les recherches faites par le Service entomologique fédéral, de même que par les membres du Service forestier, démontrent qu'en plusieurs endroits les arbres de sapin ont été tués complètement, tout comme les arbres de tamarac avaient été annihilés il y a quarante ans par un autre insecte appelé "la grande tentredine du mélèze". Heureusement que nous avons pu, dans une certaine mesure, pallier ce désastre en insistant auprès des marchands de bois pour qu'ils fassent exploiter le plus possible de ces arbres de sapin, mais vu que les exploitations n'ont pu être proménées partout et surtout être faites en temps opportun, les pertes de ce chef restent considérables. Dans la province du Nouveau-Brunswick on évalue que ce même insecte a beaucoup réduit la valeur des forêts. Cet exemple démontre que les forestiers et les concessionnaires doivent se montrer très attentifs à suivre l'état de santé de leurs forêts: l'on doit viser à débarrasser la forêt de tous les sujets anémiés, prédisposés aux maladies et faire disparaître aussi le plus tôt possible les déchets provenant des coupes ou d'arbres renversés ou incendiés, afin d'empêcher que les insectes ravageurs n'y trouvent des nids favorables à leur éclosion.

PETITES INDUSTRIES:

J'ai rapporté de mon voyage d'Europe une collection de statuettes en bois qui avaient été sculptées par des paysans de la région des Pyrénées. Cet achat a été fait d'après vos instructions, en vue d'inspirer à nos cultivateurs l'idée de tirer partie de leurs bois. Vous voulez, et avec raison, encourager la petite industrie du bois; vous désirez que nos paysans, durant les jours d'hiver, puissent fabriquer à domicile, des jouets, des

objets tournés ou sculptés, dont ils pourront trouver un écoulement facile et surtout rémunérateur.

Au cours de la campagne d'études que nous avons commencée d'après vos ordres, en vue d'intéresser la population à la protection des forêts, il serait facile d'ajouter aux conférences quelques chapitres se rapportant au reboisement, ainsi qu'à l'utilisation des produits forestiers.

Nous serions d'opinion qu'il serait opportun d'avoir une couple de wagons qui seraient promenés à travers la province, et d'où les conférenciers du Département pourraient renseigner le public sur ces questions importantes.

Soumis respectueusement,

G. C. PICHÉ,

Chef du Service Forestier.

Québec, 15 décembre 1921.

APPENDICE No 15

ÉTAT du bois coupé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1920, et des sommes perçues pour droit de coupe, rente foncière, etc., durant l'année fiscale 1920-21.

AGENTS	Superficie sous licence durant l'année	Pin blanc, chêne, billots et bois d'estacade		Pin rouge, orme, frêne, bois blanc, merisier, érable, tamarac, billots et bois d'estacade		Epinette, sapin, pin gris ou cyprès, pruche, bouleau, tremble et peuplier, billots et bois d'estacade		Cèdre		Poteaux	Bois de chauffage	Piquets	Dormant de chemin de fer	Bonus	Infractions et frais	Intérêts	Droits de coupe	Rentes foncières	Honoraires de transfert	Total
		Milles carrés	Morceaux	Pieds M.P.	Morceaux	Pieds M.P.	Morceaux	Pieds M.P.	Morceaux	Pieds M.P.	Morceaux	Cordes	Pièces	Morceaux	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
L.-A. Gendron.....	25,935	1,997,904	156,471,283	381,307	25,515,199	2,956,676	90,471,014	90,551	4,484,868			1,590	54,571	1,000.00	4,002.83	8,787.49	663,595.34	181,698.58	42,690.00	901,774.24
J.-A. Laberge.....	3,034	57,842	3,692,848	78,836	5,412,337	2,497,466	90,533,752	16,320	689,471			32,710	162,126		4,051.13	2,430.00	134,950.52	11,219.00	24,380.00	177,030.65
N.-E. Morissette.....	12,941	156,133	11,817,372	2,012	97,772	20,303,127	411,434,114	31,093	813,498			1,030			36,618.00	1,717.52	348,226.89	82,946.50	47,740.00	517,248.91
C.-O. Biron.....	302	571	42,149	18,236	1,685,701	247,483	9,393,042	953	44,592				9,851		1,394.62	504.06	21,471.48	1,950.00	800.00	26,120.16
Napoléon Mathieu.....	233	344	16,356			296,028	12,426,092	780	22,925				21		2,241.61	229.88	20,049.89	1,084.00	2,680.00	26,285.38
A.-E. Michon.....	533	12,252	1,127,020	15	807	1,177,504	30,953,546	39,603	1,379,291	3,547		4,924	35,092		1,587.05	955.27	51,322.56	3,328.50	3,660.00	60,853.38
J.-J.-B. Lavoie.....	623	24,171	1,180,652	5,005	217,572	864,067	24,787,361	84,766	3,194,298				600		2,335.65	502.22	51,152.95	3,289.00	3,260.00	60,539.82
C.-F. Beaulieu.....	419	2,436	217,715	878	33,426	612,271	23,037,140	265,439	9,968,843						3,091.24	594.06	51,523.04	3,191.50	80.00	58,479.84
J.-B. Danjou.....	1,246	3,078	293,422	160	7,198	1,547,526	51,091,074	223,798	9,274,631			13,088			3,173.56	1,517.05	96,490.83	8,144.50	40.00	109,365.94
L.-P. Bilodeau.....	845			53	4,661	898,097	26,289,263	75,611	2,987,145				170		1,230.54	859.46	45,325.40	5,505.50		52,920.90
Saucier & Dionne.....	357	467	49,078			966,655	31,378,765	54,675	2,478,052					800.00	7,317.06	1,766.50	49,647.81	2,466.50		61,997.87
Geo. Gauthier.....	800	5,399	328,628			774,802	22,641,124	17,160	691,148				89		156.30	461.33	48,126.98	5,763.50	140.00	54,648.11
W. H. Clapperton.....	1,862					396,519	12,857,464	14,767	555,711	486					1,125.94	340.17	21,486.22	12,201.55	11,920.00	47,073.88
P. Bourdages.....	819	3,097	148,011			261,867	7,842,433	21,016	931,893						2,252.24	17.46	13,931.45	8,436.00		24,637.15
J.-A. L'Espérance.....	740	329	34,072			727,517	26,851,276	31,173	1,679,107		481							5,499.00		5,499.00
John Carter.....	1,198	11,450	537,249	515	17,781	519,734	15,451,769	50,435	3,108,239						149.00	48.65	29,259.57	6,409.00	1,300.00	37,166.22
Louis Côté.....	1,149	730	71,167			409,097	12,497,479	83,746	3,872,503						193.20	847.91	26,646.12	5,577.00	9,920.00	43,184.23
J.-A. Claveau.....	3,800	5,708	261,495			10,969,469	142,241,323	7,675	172,657		16			580.00	59,600.23	2,774.58	235,269.69	24,095.50	180.00	322,500.00
Edmond Dumas.....	568					1,415,743	12,330,415								1,233.16	16.14	5,735.82	3,692.00	220.00	10,897.12
Geo. Audet.....	1,649					64,940	1,028,755								1,975.39	310.42	15,669.10	7,455.50	16,200.00	41,610.41
Eug. Caron.....	7,798	698	56,401	11	431	1,982,116	45,390,131	4,043	99,379						2,458.68	2,041.45	70,975.61	47,755.00	25,365.00	148,595.74
J.-E. Boily.....	2,681	58	1,370			973,709	34,887,066	145	2,017				18,712		1,426.50	650.26	65,832.08	16,744.00	2,220.00	86,872.84
F.-X. Lemieux.....	33																	429.00		429.00
A. Poliquin.....	1,094													140,000.00	114.84	1,713.37	1,483.75	11,218.00	5,100.00	159,629.96
	70,749	2,282,672	176,346,288	487,028	32,992,889	50,862,410	1,133,814,431	1,113,749	46,450,271	4,033	497	53,342	281,422	142,380.00	137,728.77	29,085.25	20,681,173.10	460,098.63	197,895.00	3,035,360.75

G. C. PICHÉ,
Chef du Service Forestier.

Département des Terres et Forêts,
 Québec, 30 juin 1921.

ELZ.-MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

APPENDICE No 14

BOIS ET FORÊTS

ETAT des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1921,
dans les agences suivantes :

AGENCES	AGENTS	MONTANTS
Ottawa Supérieur.....	L.-A. Gendron.....	\$ 901 774.24
Ottawa inférieur.....	H. Dorion et J.-A. Laberge.....	177,039.65
St-Maurice.....	N.-E. Morissette.....	517,248.91
St-François.....	C. O. Biron.....	26,120.16
Arthabaska.....	F.-X. Lemieux.....	429.00
Chaudière.....	Nap. Mathieu.....	26,285.38
Montmagny.....	A.-E. Michon.....	60,853.38
Grandville.....	J.-J.-B. Lavoie.....	60,539.82
Témiscouata.....	C.-F. Beaulieu.....	58,479.84
Rimouski Ouest.....	J.-B. D'Anjou.....	109,365.94
" Est.....	L.-P. Bilodeau.....	52,920.90
Matapédia Vallée de la.....	Saucier & Dionne.....	61,997.87
St-Laurent de Matapédia.....	G. Gauthier.....	54,648.11
Bonaventure-Ouest.....	W.-H. Clapperton.....	47,073.88
" Est.....	P. Bourdages.....	24,637.15
Gaspé Est.....	Mde J.-A. L'Espérance.....	5,499.00
" Centre.....	John Carter.....	37,166.22
" Ouest.....	Léon Côté.....	43,184.23
Lac St-Jean-Est.....	J.-A. Claveau.....	322,500.00
" " Centre.....	Edmond Dumas.....	10,897.12
" " Ouest.....	Geo. Audet.....	41,610.41
" " Nord-Ouest.....	A. Poliquin.....	159,629.96
Saguenay.....	Eugène Caron.....	148,595.74
St-Charles.....	J.-E. Boily.....	86,872.84
		\$ 3,035,360.75

ELZ. MIVILLE DÉCHÊNE,
Sous-Ministre.

G.-C. PICHÉ,
Chef Serv. Forestier.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1921.

APPENDICE No 16

ETAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année, depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale	Intérêts, pénalités et taxes de feu	Rentes foncières	Primes sur affermagés des coupes de bois	Honoraires de transferts	Droits de coupe	Totaux
1867-68....	3,404.66	22,401.03	3,928.50	165,381.77	195,115.96
1868-69....	2,823.27	55,055.06	74,894.97	198,977.82	331,751.12
1869-70....	7,208.37	64,089.20	22,518.37	1,584.00	267,468.08	362,868.02
1870-71....	3,122.68	63,297.43	62,437.34	4,790.00	272,833.12	406,480.57
1871-72....	4,102.44	86,783.01	56,191.81	4,686.00	292,989.42	444,752.68
1872-73....	3,186.67	90,950.84	68,941.18	9,242.66	346,361.27	518,682.62
1873-74....	32,906.06	97,220.37	31,335.93	5,384.00	361,080.51	527,976.87
1874-75....	15,380.21	90,565.04	3,259.50	15,361.00	408,169.12	532,734.87
1875-76....	11,025.65	96,881.82	572.00	3,764.07	274,530.64	386,774.18
1876-77....	10,686.72	94,588.07	16,658.82	269,685.24	391,618.85
1877-78....	10,915.20	85,385.12	6,410.00	248,612.84	351,323.16
1878-79....	8,684.01	87,558.04	448.00	526.00	217,664.04	314,880.09
1879-80....	12,065.94	96,157.86	3,219.75	231,437.89	342,881.44
1880-81....	7,611.48	94,633.90	132,774.25	4,548.88	303,950.25	543,518.76
1881-82....	12,069.09	111,113.78	26,931.25	4,239.70	514,252.57	668,596.39
1882-83....	17,006.21	94,424.68	2,055.00	3,441.48	567,815.97	684,743.34
1883-84....	13,363.26	83,399.92	346.27	910.75	562,836.93	660,757.13
1884-85....	9,449.77	99,884.86	68,145.61	2,565.25	350,070.28	530,115.77
1885-86....	13,047.63	100,548.76	112.00	3,646.09	411,220.32	528,574.80
1886-87....	12,429.02	90,684.83	470.00	3,418.28	475,617.40	582,619.53
1887-88....	7,597.91	141,549.88	2,315.03	447,200.87	598,663.69
1888-89....	7,293.81	124,314.09	118,253.65	1,719.25	707,357.20	958,938.00
1889-90....	12,380.96	147,208.72	17,646.04	2,062.31	626,753.66	806,051.69
1890-91....	11,185.81	125,141.77	9,023.12	2,516.25	498,370.30	646,237.25
1891-92....	12,641.42	132,984.95	3,470.53	474,900.79	623,997.69
1892-93....	19,293.97	152,664.67	68,822.10	4,989.04	642,952.63	888,722.41
1893-94....	11,171.82	147,660.59	18,549.78	2,008.12	644,516.69	828,906.92
1894-95....	15,713.15	147,203.51	9,388.05	2,378.25	597,672.60	772,355.56

APPENDICE No 16.—*Suite*

ÉTAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année, depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale	Intérêts, pénalités et taxes de feu	Rentes foncières	Primes sur affermagés des coupes de bois	Honoraires de transferts	Droits de coupe	Totaux
1895-96....	14,858.21	143,485.73	83,255.20	4,239.47	705,260.31	951,098.92
1896-97....	11,317.41	155,572.54	4,025.75	3,522.50	607,865.33	782,303.53
1897-98....	15,045.53	148,935.18	30,110.48	3,561.25	713,435.86	911,088.30
1898-99....	21,708.96	166,338.50	129,023.34	7,508.50	569,710.18	894,289.48
1900-00....	13,947.61	170,508.71	339,748.06	2,819.25	585,505.89	1,112,529.52
1900-01....	14,958.50	178,230.71	403,197.72	4,435.00	633,230.12	1,234,072.05
1901-02....	13,146.91	163,983.00	201,483.39	11,871.74	664,552.44	1,055,037.48
1902-03....	14,895.70	187,206.25	352,004.58	20,076.00	667,631.96	1,241,814.49
1903-04....	16,988.03	176,226.41	252,554.01	6,575.06	715,134.02	1,167,477.53
1904-05....	23,391.17	208,712.00	389,576.12	8,166.41	750,340.85	1,380,186.55
1905-06....	18,143.97	206,809.20	253,545.00	10,714.50	776,901.37	1,266,114.04
1906-07....	14,891.61	214,452.00	15,911.50	773,130.29	1,018,385.40
1907-08....	11,243.13	215,053.00	16,080.00	13,917.00	721,784.45	978,077.58
1908-09....	41,379.31	206,940.00	7,583.00	650,458.33	906,360.64
1909-10....	51,673.37	242,708.00	4,561.00	734,953.17	1,033,895.54
1910-11....	52,528.83	221,215.50	31,444.00	821,719.37	1,126,907.70
1911-12....	24,391.72	323,584.50	9,023.00	3,082.00	1,173,393.09	1,533,474.31
1912-13....	31,605.13	330,203.09	14,196.00	1,134,167.19	1,510,171.41
1913-14....	37,362.12	359,287.00	9,288.00	1,183,021.61	1,588,958.73
1914-15....	43,716.94	359,834.00	34,343.85	10,002.00	1,288,708.83	1,736,605.62
1915-16....	58,082.02	352,380.26	40,816.13	10,720.00	1,221,683.82	1,683,682.23
1916-17....	60,075.07	347,505.25	37,176.57	7,508.00	1,115,892.72	1,568,157.61
1917-18....	39,429.16	305,581.50	151,664.32	6,356.00	910,436.48	1,413,467.46
1918-19....	120,221.08	439,320.09	142,000.82	9,616.00	1,312,810.57	2,023,968.56
1919-20....	66,247.72	439,232.25	307,601.70	33,512.00	1,757,862.59	2,604,456.26
1920-21....	166,814.02	460,098.63	142,380.00	197,895.00	2,068,173.10	3,035,360.75
Total....	1,305,831.41	9,547,775.10	4,116,294.66	574,936.69	35,638,439.28	51,182,581.03

G.-C. PICHÉ,

Chef Serv. Forestier.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,

Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1921.

APPENDICE No 17

Noms des personnes qui se sont qualifiées comme mesureurs de bois et classificateurs depuis la publication du dernier rapport.

A

Allaire J.-A. Amqui, P.Q.

B

Baird, Harold R. Douglstown, P.Q.
 Beaudoin, Eustache. St-Yon, P.Q.
 Beaudoin, George. Ristigouche, P.Q.
 Bailey, Harold R. Ottawa, Ont.
 Bédard, Téléphore. St-Agapit, P.Q.
 Bergeron, Jean-M. Amqui, P.Q.
 Bergeron, A.-Ludger. Chicoutimi, P.Q.
 Bouchard, Ernest. Grand Mère, P.Q.
 Belzile, Louis. Chicoutimi, P.Q.

C

Carrette, Jos.-Lionel. St-Odilon, P.Q.
 Carruthers, J.-E. Woodroffe, Ont.
 Caissey, Paul. St-Omer, P.Q.
 Cayouette, Ludger. Ristigouche, P.Q.
 Carteret, de S.-L. Québec, P.Q.
 Champoux, J.-N. La Tuque, P.Q.
 Chavigny, Ovide. Lac-au-Sable, P.Q.
 Charest, J.-B. St-Donat, P.Q.
 Coffin, Lawrence. Anse-aux-Cousins, P.Q.
 Côté, Ph.-C. Amqui, P.Q.
 Claveau, Ed. Lac Bouchette, P.Q.

D

Daoust, Hector. Ste-Agathe-des-Monts, P.Q.
 Delisle, Anthime. St-Tite, Champlain, P.Q.
 Dorion, H.-S. Arnprior, Ont.
 Durocher, Alfred. La Barre, P.Q.

G

Gagnon, Chas. Ste-Anne, Chicoutimi, P.Q.
 Gauthier, J.-P. New Richmond, P.Q.
 Gélinas, Athanase. Ste-Flore, P.Q.
 Germain, Hector. Sayabec, P.Q.
 Gingras, Fred. Grand Mère, P.Q.
 Gilbert, Sylvio. Jonquière, P.Q.
 Grenier, Antonin. La Tuque, P.Q.
 Guilmet, Pierre. Cap Santé, P.Q.
 Guimont, Henri. Chicoutimi, P.Q.
 Guimond, Ulfranc. Amqui, P.Q.
 Gagné, Armand (Normand). Chicoutimi, P.Q.

H

Harvey, Léon. Jonquière, P.Q.
 Henderson, W. Nelson. Maniwaki, P.Q.
 Horan, D. J. Rivière Jaune, P.Q.

J

Jacob, Henri. St-Stanislas, P.Q.

K

Kennedy, Joseph. Onslow Corners, P.Q.

APPENDICE No 17—*Suite.*

NOMS des personnes qui se sont qualifiées comme mesureurs de bois et
calssificateurs depuis la publication du dernier rapport.

L

Labrecque, Harwin.....	Beaumont, P.Q.
Lafontaine, Firmin.....	Terre Neuve, P.Q.
Lafontaine, Jos.....	Matan., P.Q.
Lapointe, J.-E.....	La Tuque, P.Q.
Lasalle, Ernest.....	St-Michel-des-Saints.
Lasalle, Lucien.....	St-Michel-des-Saints.
Lavoie, Jos.-D.....	Bathurst, N.B.
LeBlanc, Joseph.....	New-Richmond, P.Q.
LeGuerrier, Edw.....	Fort-Coulonge, P.Q.
LeSauteur, Alfred.....	Batiscan, P.Q.
Lough, Stewart.....	Ottawa.
Lafrance, Joseph.....	Price, P.Q.

M

Martineau, Pierre.....	Masham Mills, P.Q.
Ménard, Jos.-Alfred.....	Chicourimi, P.Q.
Miller, Ben.-J.....	Sandy Beach, P.Q.
Mott, C.-A.....	Rivière Jaune, P.Q.
Murphy, J.-E.....	Stoneham, P.Q.

Mc.

McArthur, J.-A.....	L'Ascension, P.Q.
McDermott, J. L.....	Cochrane, Ont.
McHoull, S. H.....	Ottawa, Ont.

O

O'Neil, Arthur.....	Chelsea, P.Q.
Ostler, Howard.....	Arnprior, Ont.

P

Pagé, Albert.....	Riv. Pentecôte, P.Q.
Papillon, Ernest.....	St-Basile, P.Q.
Paquet, Clovis.....	Lachevrotière, P.Q.
Perron, Elzéar.....	N.-D.-du-Lac, P.Q.

Q

Querry, Jos.....	Ristigouche, P.Q.
------------------	-------------------

R

Rainville, Henri.....	St-Nazaire, P.Q.
Roberge, Lionel.....	Québec.
Robinson, Gerald W.....	Montebello, P.Q.
Ronald, Remi.....	La Tuque, P.Q.

S

Simard, Médéric.....	Price, P.Q.
Smith, A. Geo.....	Amos, P.Q.
Smith, Clarence S.....	St. Marguerite Bay, P.Q.
Smith, Tibaldo.....	Snyabec, P.Q.
Spennard, Louis.....	Rivière Trois-Pistoles, P.Q.

APPENDICE No 17—*Suite.*

Noms des personnes qui se sont qualifiées comme mesureurs de bois et classificateurs depuis la publication du dernier rapport.

St.

St-Jean, Lionel.....	Gatineau Point.
St-Louis, Emery.....	Rockway Valley.
St-Louis, Henri.....	Rockway Valley.
St-Pierre, J.-Hébert.....	Amqui, P.Q.

T

Tessier, G.-A.....	La Tuque, P.Q.
Tourigny, Gilles.....	Gentilly.
Tremblay, E.-E.....	Chicoutimi, P.Q.
Tremblay, Hercule.....	St-Joseph-d'Alma.
Tremblay, J.-Antoine.....	St-George, Champlain.
Tremblay, Jules.....	Cranbourne.
Tremblay, J.-Harry.....	Port-Alfred.

ELZ.-MIVILLE DECHNEE,
Sous-Ministre.

WM. DELANEY,

Secrétaire.

Bureau des Examineurs des Mesureurs des Bois.

Québec, 5 décembre 1921.

APPENDICE No 18

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS DU SERVICE DES ARPEN-
TAGES, DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1920-21

L'honorable HONORÉ MERCIER,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre un exposé sommaire des opérations du Service des arpentages durant l'exercice financier 1920-21.

La subdivision, en lots de fermes, de plusieurs nouveaux cantons, de même que le renouvellement de l'arpentage de parties de certains cantons déjà subdivisés, dont le lotissement était oblitéré, soit par les feux de forêts, ou l'ancienneté de l'arpentage primitif, nous donne un chiffre fort imposant d'au-delà de 500,000 acres de terre qui ont été arpentées afin de répondre au besoin de la colonisation.

De nouvelles instructions, au nombre de vingt-huit, ont été données pour divers travaux d'arpentage. Ces instructions étaient pour des opérations de différentes nature, tel qu'il appert par le tableau synoptique suivant :

- 13 pour division de cantons et renouvellement d'arpentages ;
- 2 pour lignes de comtés ;
- 1 " parallèle de latitude (ligne de base) ;
- 1 " division de lots de village ;
- 1 " délimitation d'un subside en terres ;
- 8 " établissement de lignes limitatives de locations forestières ;
- 1 " levé du plan de lacs et de rivières ;
- 1 " localisation de points géodésiques.

Les nouveaux cantons que nous avons fait subdiviser sont situés principalement dans les comtés de Témiscamingue, Lac-St-Jean et Chicoutimi, tandis que les anciens, dont l'arpentage a été fait à neuf, se trouvent surtout dans les centres de colonisation des comtés de Beauce, Berthier, Matane, Chicoutimi et Lac-St-Jean.

Certains de ces anciens cantons, dont l'arpentage date d'au delà d'un demi-siècle, n'ont pas toujours été subdivisés avec autant de soin que ceux d'aujourd'hui. Le système d'arpentage alors en vigueur se prêtait beaucoup au sabotage, et voilà pourquoi, aujourd'hui, nous avons à étudier et corriger un grand nombre de nos spécifications et autres documents, résultat de ces corrections ou modifications apportées à l'arpentage primitif. Inutile de vous le faire remarquer, ces problèmes sont souvent très compliqués et demandent une étude spéciale.

Les instructions données pour l'établissement d'un parallèle de latitude et de lignes de comtés représentent un genre de travail plus particulier. Ces opérations demandent beaucoup de précision, vu que ces lignes servent de base à tous nos travaux d'arpentages : divisions de cantons, levés de lacs et rivières, etc., etc., et il est évident que toutes les données que nous fournissent les arpenteurs, chargés de ces opérations, nous sont d'une valeur incalculable. Ces données nous permettent de régler notre système d'arpentage, d'en faire un tout symétrique en autant que la chose nous est mathématiquement possible. Et, à ce sujet, je puis vous l'affirmer sans crainte, notre système d'arpentage n'a rien à envier à celui en vigueur dans les autres provinces de la Puissance.

Comme par les années passées la délimitation des locations forestières s'est faite à la charge des porteurs de licences, mais sous le contrôle absolu du Service des arpentages.

Les opérations aux fins de localiser les points géodésiques, établis par les astronomes d'Ottawa, sont aussi des travaux très délicats et très précieux. En reliant ces différents monuments à certains points bien déterminés de nos propres arpentages, nous obtenons pour résultat un vrai système de triangulation secondaire, d'une très grande importance pour les besoins de notre cartographie.

En outre de tous ces travaux sur le terrain que nous sommes appelés à surveiller et à contrôler, nous avons, de plus, la besogne journalière du bureau. Celle-ci augmente tous les jours. Nous avons à répondre à une foule de demandes de renseignements relatifs aux opérations d'arpentage. Ces demandes nous viennent de tous les coins de la province : des arpenteurs, des avocats, des notaires, du public en général, pour ne pas mentionner les différents Départements de l'administration. Nous avons aussi à préparer les descriptions officielles de territoires pour fins d'érections civiles et municipales,

le contrôle des rapports d'arpentage, la rédaction des instructions relatives aux arpenteurs en charge des équipes en campagne, de même que les plans et esquisses qui accompagnent ces instructions. Enfin, il nous faut préparer et contrôler un grand nombre de travaux d'un caractère tout spécial et de différents genres.

RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES AÉRIENS

Sur l'invitation de M. le Capitaine E. Deville, arpenteur-général, à Ottawa, nous avons eu l'avantage d'étudier sur place les essais de relevés topographiques aériens faits par le Service des arpentages du Département de l'Intérieur.

Ces essais nous ont beaucoup intéressés au point de vue de la cartographie et de la protection des forêts. Mais nous ne croyons pas à la moindre possibilité de faire de l'arpentage proprement dit au moyen d'aéroplanes.

CARTOGRAPHIE

Le manuscrit de la nouvelle carte de l'Abitibi (carte No 8), est pratiquement terminé. Il ne nous reste plus qu'à y ajouter les lignes de base et méridiennes qui sont en voie d'exécution, aux sources de la rivière Bell, travail qui doit être terminé tout prochainement. Une nouvelle édition de cette carte régionale pourra donc être mise sous presse avant trop longtemps.

Nous avons procédé à la compilation de plusieurs plans de cantons, à l'échelle de un mille au pouce, pour fins de lithographie. Ces différents plans seront aussi prêts à la livraison vers la fin de l'automne.

Un tableau des travaux définitivement acceptés au cours de la dernière année se trouve à l'appendice No 20—, et un état des dépenses encourues par le Service des arpentages est exposé à l'appendice No 19—.

I

Division de nouveaux cantons et renouvellements de l'arpentage de certains anciens cantons.

COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

CANTON DE BERRY

Voici ce que dit monsieur l'arpenteur J.-P. Gastonguay, dans son rapport :

Remarques générales

“D'une manière générale, le canton Berry présente un terrain plat, son sol une fois bien égouté sera très propre à la culture. Il sera facile d'ouvrir ce territoire à la colonisation vue la facilité d'y pratiquer des chemins partout n'ayant que quelques petites savanes à contourner à certains endroits.

L'essence forestière dominante se compose d'épinette noire et de cyprès. Viennent ensuite le tremble, le sapin, le bouleau, et le peuplier. L'arbuste dans cette région est l'aulne que l'on rencontre partout.

L'orignal et le castor s'y rencontrent en grande quantité ; l'ours, le renard jaune, la marte, le vison, le pékin, le rat-musqué, la perdrix et le lièvre s'y rencontrent aussi mais en quantité moindre.”

CANTON DE DESPINASSY

Divisé en lots de fermes par monsieur Paul-E. Mercier, a.-g.

“Dans son ensemble, le canton de Despinassy est formé d'un sol plan et propre à la culture. Il n'y a aucune élévation dont on puisse faire mention.

Les feux ont cruellement ravagé ce canton, et j'oserais dire que 60% de sa superficie est en brûlis complètement nus en certains endroits. En d'autres, le terrain est plus humide, le feu a seulement fait mourir le bois, et, ce bois renversé par le vent, au travers duquel croît une pousse nouvelle d'aulnes, de trembles et de cyprès, forme un enchevêtrement presque impénétrable.

Le sol est argileux, recouvert en certains endroits d'une riche couche d'humus, essentiellement propre à la culture. Il y a peu de perte par les rochers ou les savanes trop basses.

Notes sur les essences

"Le bois épargné par le feu se trouve surtout dans la partie nord ; l'espèce la plus commune est l'épinette qui, en général, ne dépasse pas douze pouces (12") de diamètre. Le sapin, le bouleau et le cyprès sont beaucoup moins abondants. L'épinette rouge sèche est assez répandue un peu partout."

CANTON DE BARTOUILLE

Au cours de l'année 1920, monsieur Geo. Côté, a.-g., a effectué la division du canton de Bartouille ; voici ce qu'il en dit :

"Le canton de Bartouille, dans son ensemble est formé d'un sol plan et propre à la culture. Les accidents topographiques sont rares et très faibles, à l'exception toutefois de deux montagnes assez élevées qui se trouvent dans la partie sud du canton, l'une à l'est et l'autre à l'ouest de la rivière Taschereau.

Le sol est divisé par les argiles, les sables, les roches et les "muskegs."

La proportion des bons terrains dans ce canton peut être évaluée à 65%. Tous ces terrains sont recouverts de mousse en couches très épaisses dans les savanes à terre noire et en couche assez mince sur la terre grise.

Les feux de forêts qui ont ravagé de chaque côté de la rivière Laflamme, il y a plusieurs années, ont traversé toute la partie ouest de Bartouille, sur une lisière variant de un demi mille dans la partie sud jusqu'à 2 milles dans la partie nord. Les feux ont aussi ravagé les numéros 64, 65, 66 et 67 des rangs, 2, 3, 4 et 5. Ce feu semble avoir originé sur les bords de la rivière Bell, et je dois attirer votre attention sur le fait que, au cours de mes opérations, dans le mois de septembre, nous avons éteint à trois endroits différents sur les bords de cette rivière, des feux qui avaient été allumés par des sauvages, pour fins de campement, et qu'ils avaient négligé d'éteindre avant leur départ. Ces feux auraient pu devenir menaçants pour nous."

Notes sur les essences

“La principale essence rencontrée dans ce canton est l'épinette noire qui occupe les trois quarts du terrain. Viennent ensuite le cyprès, le tremble, le sapin, le bouleau et quelques cèdres comme essences secondaires. Les arbustes sont : l'aulne qui existe partout, le coudrier, le tamarac sous forme de jeunes pousses et une foule d'autres qui n'ont aucune importance. Il existe de beaux spécimens d'épinette noire et grise, de cyprès et de tremble, mais à part ces quelques beaux arbres épargnés par les anciens feux le long des rivières ou à l'intérieur des terres, le bois de commerce utilisable le sera comme bois de pulpe.”

CANTON DE GUYENNE

Lotissement du canton de Guyenne, par monsieur Geo. Côté, a.-g., qui rapporte : “dans son ensemble le canton de Guyenne est formé d'un sol plan et peu propre à la culture immédiate. Il y a de grosses montagnes rocheuses au sud-ouest du lac Chicobi. La ligne séparative des rangs 8 et 9, à l'ouest de la ligne centrale, les coupe dans toute leur longueur. Il y a aussi une montagne de roches, recouverte d'arbres brûlés et renversés sur les lots 11, 12 et 13 des rangs 3 et 4.

La ligne centrale, dans les sept premiers rangs et dans la moitié sud du rang 8, traverse un terrain plat, et, à certains endroits, ondulé. A partir de la moitié sud du rang 8, jusqu'à la rive sud du lac Chicobi, cette ligne traverse une montagne rocheuse assez élevée recouverte de bouleau, tremble, sapin, épinette et cyprès de quatre à trente pouces.

Il y a quelques années les feux de forêts ont ravagé la partie sud de Guyenne comprise dans les rangs 1, 2 et partie du 3^{me}, sur toute la largeur du canton.

La partie ouest n'est pas très propre à la culture. Elle est formée en grande partie de savanes recouvertes d'épinettes rabougries et de coteaux de cyprès. Toutefois, le fond de ces savanes est de glaise recouverte d'une légère couche de mousse et lorsqu'elles auront été assainies au moyen de fortes tranchées, l'on pourra y établir de belles fermes. Les plus beaux lots à culture sont situés dans la partie est de ce canton, les meilleurs, cependant, sont ceux qui bornent à la rivière Chicobi et au lac du même nom.”

Essences forestières

“Les principales essences rencontrées dans ce canton sont l'épinette noire et le cyprès. Viennent ensuite: le tremble, le sapin, le bouleau, le peuplier et quelques cédres comme essences secondaires. Les arbustes sont: l'aulne, qui existe partout, le coudrier, le tamarac, sous forme de jeunes pousses, et une foule d'autres qui n'ont aucune importance. Il existe de belles épinettes noires et grises, du cyprès et du tremble. Il y a aussi de belles épinettes rouges desséchées. J'ai rencontré sur la rive de la rivière Chicobi de l'épinette de très belle venue.

CANTON DE VASSAL

Divisé en lots de fermes par monsieur C.-C. de la Chevrotière, a.-g.

Terrain

“Le terrain compris dans les limites de ce canton est généralement plan. On rencontre cependant quelques buttes ou collines peu élevées et, dans la partie ouest des rangs 8 et 9, il est plutôt accidenté. Il en est de même le long du parcours de la rivière Castagnier qui traverse tous les rangs à l'ouest de la ligne centrale à partir du cinquième.

Sol

Le sol est de toute première qualité pour la culture. Il se compose d'une couche d'humus là où le feu n'a pas passé et d'un sous-sol argileux, mais cet argile n'est pas aussi compact que dans la plupart des autres cantons de cette région. En plusieurs endroits c'est une belle terre grise, grenue et friable, qui serait très facile à cultiver. Dans le rang 4, côté ouest, le terrain est plutôt bas et humide. Dans le rang 9, de chaque côté de la ligne centrale, existe un marais qui peut avoir environ un mille en superficie. On ne voit des roches que près des lacs et de la rivière Castagnier.

Bois

Le bois est plutôt une quantité négligeable dans ce canton, vu qu'il a été ravagé par le feu sur environ 60% de sa superficie. Il y

a cependant de la belle épinette, du beau cyprès, ainsi que du sapin, dans les parties est et nord. On rencontre fréquemment ailleurs, des talles de bois vert variant de 1 à 2 milles en superficie.

PARALLELE DE LATITUDE FORMANT LA LIMITE NORD DE
CHACUN DES CANTONS DE DISSON, LIGNERIS, DES-
BOUES, COIGNY, BERNETZ, HURAUULT ET LAAS

Cette ligne de correction a été établie par Messieurs les arpenteurs Joncas et Malouin :

“Pour nous transporter au point de départ de notre travail, c'est-à-dire au nord-est du canton de Chazel, nous sommes partis de Québec par le chemin de fer Transcontinental pour nous rendre à Macamic.

De ce village à aller à notre point de départ nous avons suivi un chemin de canot passant par le lac Macamic, la rivière Poisson Blanc jusqu'au troisième lot du dixième rang de Royal-Roussillon, puis, de là, dans une direction nord jusqu'au lac Chazel, pour passer ensuite par le lac à la Loutre, et la ligne du neuvième rang de Chazel.

La ligne que nous avons établie entre le coin nord-est de Chazel et la rivière Bell, a une longueur totale de quatre-vingt-un mille et soixante-dix-sept chaînes et demie, et elle traverse huit cantons désignés sur les plans de votre département, sous les noms de :

DISSON, LIGNERIS, DESBOUES, MINIAC, COIGNY, BERNETZ, HURAUULT,
LAAS

Pour donner une description de la région traversée, nous considérons chacun des cantons sus-mentionnés au fur et à mesure que nous les traversons avec la ligne, depuis Disson jusqu'à Laas.

DISSON

Le terrain dans ce canton, est en plus grande partie impropre à la culture, Il y a deux chaînes de montagnes de roches, un peu

à l'est de la ligne centrale, et le sol est marécageux sur presque tout le parcours de notre ligne.

Sur toute la largeur le bois est brûlé jusqu'à environ quatre milles au nord et au sud de notre ligne.

Du coin nord-est de Chazel jusqu'à la ligne centrale de Disson, le terrain est plat, puis de cet endroit jusqu'à Ligneris, le terrain est ondulé.

LIGNERIS

Le terrain ici est beaucoup plus accidenté, le bois est brûlé à aller jusqu'au mille six de ce canton puis après nous traversons du bois vert, qui consiste surtout en épinette et sapin d'une grosseur d'environ dix pouces. Nous remarquons aussi beaucoup de cyprès sur le sommet des collines.

Au point de vue de la culture, le terrain est généralement bon.

DESBOUES

Nous ne remarquons aucun brûlis en traversant ce canton, partout du bois vert. Ce sont les mêmes essences que celles que nous avons remarquées dans le canton précédent. On remarque au sommet des collines beaucoup de cyprès entremêlé d'épinette.

Ce canton est drainé par la rivière Octave, qui traverse la ligne que nous traçons à un mille et demi du coin nord-est de Ligneris. Le terrain est accidenté et se compose de bonne terre argileuse, très propre à la culture.

MINIAC

La rivière Harricana traverse ce canton au troisième mille du point de départ ; sur ce parcours, le bois qui se compose en grande partie de cyprès et d'épinette, est beau. Le terrain, mousseux à la surface et à base d'argile, nous semble très bon à la culture.

Sur les sept derniers milles le terrain est plus accidenté, le bois est gros, et sur presque toute cette partie, notre ligne traverse un cha-blis. Comme le terrain que nous avons déjà traversé, nous avons ici une surface légèrement ondulé.

COIGNY

De tous les cantons que nous avons traversés jusqu'ici, le canton de Coigny est certainement celui qui est le mieux drainé. Nous avons traversé ici plusieurs rivières dont quelques-unes sont d'un volume assez considérable. Sur le premier mille, le long de notre ligne, le terrain est toutefois un peu savaneux, mais pour les autres neuf milles le terrain est bien sec.

En parcourant notre ligne, nous traversons une succession de vallées très bien boisées en épinette, et des collines recouvertes de cyprès. Ce bois a une grosseur moyenne de huit pouces.

Pour ce qui est du terrain au point de vue de la culture, on peut lui appliquer les mêmes remarques que pour le canton Miniac.

BERNETZ

Ici encore nous traversons plusieurs cours d'eau mais de moindre importance que ceux rencontrés dans le canton de Coigny.

Partout le bois est brûlé, depuis un grand nombre d'années et le terrain est recouvert d'aulnes.

Le terrain présente une surface uniforme et plane et est très convenable pour la culture.

HURULT

Au huitième mille de ce canton nous traversons la rivière Natagagan, qui coule à travers ce canton du sud vers le nord.

Avant d'arriver à cette rivière, à quelques milles en deça, nous traversons une savane ayant près de deux pieds d'épaisseur d'eau à sa surface.

Partout le bois est en quantité considérable, il y a du bouleau, du cyprès, de l'épinette et du sapin. Il n'y a pas de brûlis.

Le terrain est généralement ondulé et très bon à la culture.

LAAS

Ce canton est bien boisé, excepté la partie adjacente à la rivière Bell, où le bois est un peu plus petit. Nous y remarquons, du sapin,

de l'épinette et du tremble, et du bouleau surtout sur les bords de la rivière. .

Le terrain est plan, et tout de même bien drainé par plusieurs ruisseaux. . Il est bon pour la culture.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Bois

Nous pouvons dire d'une manière générale, que toute la région traversée par notre ligne est bien boisée. Le bois est surtout le cyprès et l'épinette. On remarque le tremble et le bouleau, surtout sur le bord des cours d'eau.

Le feu à détruit, il y a plusieurs années, une partie de la forêt dans les cantons de Disson, Ligneris et Bernetz.

A part le canton de Disson où le terrain est rocheux et marécageux, on remarque que partout ailleurs, il est très favorable à la culture, avec certaines conditions de drainage plus avantageuses dans certaines parties que dans d'autres.

La topographie

La ligne que nous avons tracée, étant dans une direction à peu près perpendiculaire à tous les cours d'eau qui coulent à cet endroit, traverse une suite de vallées et de collines, et par conséquent, il est difficile et serait inexact de se baser sur son profil pour juger de toute la région au point de vue topographique.

On peut dire d'une manière générale que le pays est légèrement ondulé, mais que cette ondulation est plus accidentée dans les cantons de Disson et Ligneris.

Les remarques que nous faisons en ce qui regarde la topographie, ne s'appliquent qu'au terrain dans un rayon de quatre milles de la ligne, car nous n'avons pas fait d'observations au-delà de cette distance.

COMTÉ DU LAC SAINT-JEAN

CANTON DE PELLETIER

Renouvellement de l'arpentage d'une partie de ce canton par monsieur Geo. Côté, a.-g.

Topographie du sol

“La partie de ce canton, située au sud-est de la ligne centrale, est en général formée d’un sol plan et très propre à la culture. Les feux de forêts ont ravagé cette partie du canton. Il y a cependant beaucoup de bois vert. Au nord-ouest de la ligne centrale, le terrain est rocheux, inculte et accidenté.”

Essences forestières

Les principales essences forestières rencontrées dans ce canton sont : l’épinette, le sapin et le bouleau ; viennent ensuite : le cyprès et le tremble comme essences secondaires.”

CANTON DE LA TRAPPE

Division, en lots de fermes, d’une partie des rangs 1, 2 et 3, par monsieur Geo. Côté, a.-g.

Topographie du sol

“Cette partie du canton de La Trappe que j’ai divisée, dit-il, est formée tantôt d’un sol plan et propre à la culture, tantôt d’un sol ondulé, rocheux et impropre à la culture, et quelquefois même, de savanes où poussent de petites épinettes noires et grises.

Essences forestières

Les principales essences forestières rencontrées dans ce canton sont : l’épinette, le sapin et le bouleau ; viennent ensuite : le cyprès et le tremble comme essences secondaires. Il existe de beaux types d’épinette noire et grise. L’aulne existe partout. Il y a aussi une foule d’autres arbustes qui n’ont aucune importance.”

CANTON DE PROULX

Division de certains lots par monsieur E.-H.-N. Piton, a.-g., qui fait rapport comme suit : “la partie de ce canton que j’ai subdivisée a été ravagée par les feux, et il ne reste pas de bois d’aucune valeur pour le commerce.

Plusieurs lots sont brisés par des crans dans les rangs 4, 5, 6, 7 et 8,—le sol est argileux et de très bonne qualité, mais dans les rangs 1 et 2 le sol est très sablonneux et peu propre à la culture. Dans les rangs 3, 4, 5, 6 et 7, j'ai traversé des lots en partie défrichés et j'indique dans mon carnet les noms des parties et l'étendue approximative de leurs défrichés.

Dans les rangs 7 et 8 il reste encore quelques bosquets de bois vert, l'étendue de ceux-ci est aussi indiquée dans mon carnet."

CANTON DE DOLBEAU

Renouvellement de l'arpentage du front de certains rangs, par monsieur E.-H.-N. Piton, a.-g., voici son rapport :

"J'aime à faire rapport que presque toute la partie de ce canton que j'ai arpentée est bien propre à la culture". Vu que ce canton a été ravagé par les feux de forêts, les colons arrivant n'auront pas beaucoup de difficultés à défricher les terrains.

Le sol est généralement d'une terre grasse et grise, argileuse, à part le cinquième rang, où une partie seulement est propre à la culture. Dans les rangs VI, VII, VIII et IX, il y a une chaîne de rochers qui suivent surtout le côté nord-est de la rivière Noire sur une largeur d'environ 20 chaînes ; ces rochers coupent tous les lots desdits rangs et en diminuent la superficie cultivable."

LAC SAINT-JEAN

Ligne méridienne, depuis le coin commun aux cantons de Lafitau, La Bruère, Routhier et Laflamme, jusqu'à l'angle sud-est du canton de Roy dans la région de lac Chibougamau, établie par Monsieur J.-M. Roy, a.-g. Il rapporte que :

"Le terrain est généralement montagneux à l'exception des abords du lac Chamouchouan, où le terrain est légèrement ondulé ou uni.

Depuis la rivière Wabano au lac Chamouchouan les feux de forêts n'ont épargné que la partie sud, comprise entre les lignes tirées par l'arpenteur Gastonguay, au nord du même lac Chamouchouan. Nous fîmes encore une vingtaine de milles dans les brûlis, dont plusieurs repoussés en petite épinette et cyprès, mais plus nous approchions du lac Chibougamou, plus le bois prenait de la valeur ; sans être de dimensions très fortes, l'épinette et le sapin y mesurent en

moyenne de 8 à 10 pouces, et l'étendue ainsi boisée me parût assez grande pour mériter l'attention du service forestier. Malheureusement, nulle part le sol ne me parût propre à la culture.

LIGNE MERIDIENNE DEPUIS LE COIN COMMUN AUX CANTONS DE WEYMONTACHINGUE, HAMEL, TARTE ET LAREAU, JUSQU'AU COIN COMMUN AUX CANTONS DE LAFITAU, LABRUERE, ROUTHIER ET LAFLAMME ET D'UNE LIGNE DE BASE, PRES DU 48^o 30' PARALLELE DE LATITUDE, ET, DE CE DERNIER ENDROIT, JUSQU'A ROBERVAL : ETABLIES PAR MONSIEUR J.-M. ROY, A.-G., EN 1918.

“Le terrain depuis le canton de Ross à Roberval est uni; mais à l'ouest de ce canton, jusqu'au St-Maurice, il est partout montagneux; l'élévation des différentes chaînes de montagnes que traverse ma ligne varie cependant suivant les régions; plutôt faible sur les eaux des rivières Wabano et Windigo, ou nous sommes à la hauteur des terres, elle augmente, tant à l'est qu'à l'ouest de ces régions; à l'est en arrivant à la rivière Trenche, à l'ouest et au sud sur les rivières Petit Rocher et St-Maurice.

Bois

Le canton de Laflamme, point de départ de mon travail, est bien boisé; l'épinette, le bouleau et le sapin y mesurent jusqu'à 15 et 18'' de diamètre, tant sur la limite nord que sur la limite ouest; malheureusement, c'est le seul canton qui n'a pas eu à souffrir des feux de forêts. Sur la parallèle de latitude, le vieux brûlis commence vers le 11^e mille, et se continue presque sans interruption sur toute la longueur de cette ligne, à l'est de ce canton, jusqu'à Roberval, nous traversons un vieux brûlis dans lequel n'ont poussé que le petit cyprès et le bouleau. Au sud du canton de Laflamme, sur les vingt milles de ligne tirées par l'arpenteur E.-H.-N. Piton, je rencontrai aussi beaucoup de vieux brûlis, tant sur la rivière Petit Rocher que sur le St-Maurice.

Sol

Le sol n'est guère propre à la culture sur la rivière St-Maurice et ses tributaires. Lors de mon passage à Ste-Edwidge, le révérend M. Dufour, curé de la paroisse, me fit part de son intention de s'adresser à votre Département pour faire renouveler les lignes dans le canton de Ross, afin de l'ouvrir à la colonisation; mais la saison était trop avancée pour que je puisse juger par moi-même de la nature du sol.

COMTÉ DE CHICOUTIMI

CANTON DE BOURGET

Lotissement d'une partie de ce canton par monsieur De M. Croteau, a.-g.

“Dans cette partie du canton de Bourget que j'avais instruction de compléter, écrit-il, le terrain est presque complètement inculte, et j'oserais dire qu'il n'y a que les lots 45, 46 et 47 des rangs 7 et 8 qui pourraient être quelque peu avantageux aux colons. Le terrain est des plus accidentés et très peu boisé, et le sol des plus rocheux.

CANTON DE SAINT-GERMAINS

Renouvellement de l'arpentage d'une partie de ce canton, par monsieur J.-H. Houde, a.-g.

“Il y a un demi chemin en partie fait à partir de la ligne entre les cantons de Harvey et Saint-Germain jusqu'à la rivière Descente-des-Femmes et le même tracé se continue jusqu'au canton de Durocher.

La chapelle est construite dans l'anse du milieu au lieu d'être bâtie, tel qu'indiquée sur les plans, dans l'anse de la Descente-des-Femmes. A ce dernier endroit il y a un moulin à scie qui est très utile aux colons de cette région.

Les bois dominant dans cette partie arpentée sont : l'épinette et le merisier.

Dans les trois anses de ce canton il y a des colons qui sont très à l'aise, tels sont : les Villeneuve, les Girard, les Grenon, les Légris et

plusieurs autres qui ont de très nombreuses familles ; ces colons pourront, dans un avenir assez rapproché, former une assez bonne paroisse.

Maintenant que le réarpentage est fait, ils vont avoir le privilège de prendre de nouveaux lots pour établir leurs enfants près d'eux, et pourront même leur venir en aide pour ouvrir ces nouvelles terres à la culture."

CANTON DE PERIGNY

Renouvellement de l'arpentage d'une partie de ce canton par monsieur J.-R. Tremblay, a.-g.

Topographie

"Ce terrain est très montagneux, toutes les montagnes se dirigeant vers le Saguenay. Ce terrain n'est guère favorable à la culture étant principalement composé de montagnes rocheuses incultes.

Les différentes essences forestières que j'ai rencontrées dans mon arpentage, sont les suivantes :

Épinette noire : elle est assez répandue et peut avoir comme diamètre moyen 8 à 10 pouces.

Épinette blanche : en petite quantité le long des rivières.

Cyprès : on en rencontre trop peu pour le mentionner.

Sapin : en grande quantité et dans toutes les parties ; son diamètre varie entre 6 et 25 pouces.

Cèdre : se rencontre dans les terrains avoisinant les rivières ; son diamètre varie de 5 à 18 pouces.

Tremble : il y en a en quantité dans toutes les parties du terrain parcouru.

Eouleau : en grand nombre surtout dans les vieux brûlis.

Colonisation : le long de la rivière St-Jean, il y a plusieurs lots qui ont été défrichés. On y voit aussi des bâtisses, maisons et granges, construites pour l'utilité des colons.

COMTÉ DE BERTHIER

CANTON DE PROVOST

Renouvellement d'une partie de l'arpentage de ce canton, par messieurs Lacoursière et Houde, arpenteurs-géomètres.

"Tous les lacs de quelque importance, situés dans les limites du territoire dans lequel nous avons opéré, ont été relevés.

Sol

Les parties sud-est, sud-ouest, et nord-ouest, sont très montagneuses et rocheuses. Le sol en général est composé d'une terre légère, sablonneuse et pierreuse et peu recommandable pour la colonisation. La partie nord-est est plus avantageuse sous tous les rapports.

Bois

Les essences forestières sont les suivantes : sapin, bouleau, tremble, épinette, merisier et érable. Les anciens feux de forêts ont grandement affecté la végétation de la majeure partie de ce canton."

CANTON DE BRASSARD

Renouvellement de l'arpentage d'une partie de ce canton, par messieurs Lacoursière et Houde, arpenteurs-géomètres.

"Les feux de forêts ont fait beaucoup de ravages dans ce canton, surtout dans la partie située au nord-est de la ligne centrale ; la partie au sud-ouest de la ligne centrale quoique n'ayant pas souffert autant des feux de forêts ne possède pas beaucoup d'essences forestières bonnes aux commerçants de bois, excepté dans la partie autour des grands lacs et des collines où il y a encore de la bonne épinette, du sapin et un peu de pin. Dans les autres parties où le feu n'a pas ravagé, il n'y a plus que du merisier, un peu d'érable et beaucoup de bouleau, et là où le feu a passé, la jeune pousse consiste en bouleau, tremble et sapin.

La partie du canton au nord-est de la ligne centrale est presque toute cultivable, car l'aspect de cette partie est surtout ondulé ; cependant le sol n'y est pas très riche ; il consiste en sable souvent mêlé de petit gravier. La partie au sud-ouest de la ligne centrale est très montagneuse et en grande partie rocheuse, presque complètement impropre à la culture. Toutefois, il y a une partie située entre le lac Petit Collin et les grands Lacs Collin où le sol, quoique rocheux là aussi, consiste en une bonne terre jaune, et le terrain est surtout ondulé.

La partie nord-est de la ligne centrale est traversée par un bon chemin carrossable partant du village de St-Michel-des-Saints et laissant le canton sur le lot 15 du rang 6 à la ligne de profondeur du sixième rang.

COMTÉ DE BEAUCE

SEIGNEURIE DE RIGAUD-VAUDREUIL

Lotissement du rang A, paroisse de St-François, par monsieur F.-O.-A. Legendre, a.-g.

“Le terrain subdivisé en lots, quoique de valeur inégale, au point de vue agricole, et sans être de première qualité, est propre à la culture, et, à partir des numéros trente-six jusqu’au numéro quarante-six on y remarque des bois francs qui ont déjà été exploités comme érablières.

CANTON DE SHENLEY

Renouvellement de l’arpentage d’une partie de ce canton. par monsieur J.-W. Jacques, a.-g.

“L’accès à ce canton est facile. Une route relie le village de St-Martin à la station de St-Evariste et cette route passe dans les rangs II et III, entre les lots 8 et 9 de St-Martin ; la distance de la station du Québec Central à St-Georges est de douze milles. Un chemin entre les rangs deux et trois, partant de la ligne entre les lots huit et neuf, est fait, et on peut même passer en automobile dans ce chemin. Cette route se rend au rang St-Jean dans la paroisse de St-Georges.

Une bonne partie du bois sur ce terrain est en brûlis, et il pousse de l’aulne et du tremble.

Le sol est de très bonne qualité sur la majeure partie du terrain où j’ai travaillé.

Je crois que ce terrain, en redevenant la propriété de la Couronne, aidera au développement de quelques-unes de nos belles paroisses de la Beauce.”

COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SEIGNEURIE DE LOTBINIÈRE

Subdivision d’une partie de cette seigneurie, par monsieur J.-A.-L. Doyon, a.-g.

“Le terrain est plan sur toute son étendue. Le sol est en général composé de terre jaune et en divers endroits sablonneux. Il n’y a pas d’épinette ou sapin, mais il y a quelques cèdres, aussi du méri-sier, de l’érable, du frêne et du hêtre.

Le chemin de fer "Canadian National", qui traverse le rang IV sur toute sa longueur, a une voie d'évitement construite à Joly, c'est-à-dire vers le centre de ce rang. A cet endroit il y a quelques maisons et deux familles y résident actuellement. Il y a aussi une autre maison appartenant au garde-forestier.

En considération de ceci, je crois que cet endroit deviendra plus tard un village, et le gouvernement ferait peut-être bien de réserver quelques arpents de terrain sur les lots 14, 15 et 16 du rang IV, sur lesquels les maisons ci-haut mentionnées sont construites."

COMTÉ DE SHERBROOKE

CANTON D'ORFORD

Renouvellement de l'arpentage de partie de ce canton, par monsieur J.-H. Houde, a.-g.

"L'aspect général du terrain, que j'ai parcouru durant le cours de mes opérations, est splendide. Le terrain est plat, avec des élévations qui exempteront beaucoup de travaux pour l'irrigation de cette partie du canton. Le sol est de très bonne qualité ; un peu de roches dans certains endroits, mais pas assez pour empêcher les cultivateurs d'alentour d'être très à l'aise avec la même qualité de terre. Les bois qui dominant dans ce canton sont : le merisier, l'érable et le hêtre ; les autres sortes de bois, telles que l'épinette, le sapin, etc., ont été en partie enlevées avant l'échange du terrain.

Le village de St-Elie-d'Orford est bâti sur le milieu du huitième rang, ayant une magnifique église qui vient d'être terminée, ainsi que bureau de poste et magasins, avantages qui donnent beaucoup de facilités aux nouveaux colons."

CANTON DE BROMPTON

Renouvellement de l'arpentage de partie de ce canton, par le même arpenteur.

"Le terrain que j'ai arpenté comprend une superficie d'environ deux mille six cents acres (2,600 ac.) de terre propre à la culture, et est en grande partie plat ; il y a de bons ruisseaux pour faciliter l'écoulement des eaux. Le bois est assez avantageux pour l'utilité des colons.

Ce terrain est situé à huit milles de la station du Grand-Tronc à Bromptonville ; les chemins sont très bons, en patrie gravelés, pour se rendre au huitième rang, et le même chemin se continue jusqu'au lac de la "Melasse", lequel se trouve situé dans le dixième rang. Il y a un assez bon chemin qui passe entre les rangs huit et neuf, quelques cultivateurs y demeurent et y sont très à l'aise. Il y a de plus un très bon moulin à scie qui est à proximité de ce terrain, ce qui donne beaucoup d'avantages aux colons qui iront s'y établir."

RIVIÈRES, LACS, ET COURS D'EAU

COMTÉ DE QUÉBEC

Levé du plan de certains lacs et cours d'eau, formant la tête des rivières Métabetchouane, Batiscan et Ste-Anne, par monsieur J.-F. Fafard, a.-g.

"D'une manière générale, ce travail comprend le levé du plan des lacs et rivières, compris entre la hauteur des terres de la rivière Métabetchouane et la rivière Batiscan jusqu'au chemin de fer Québec & Lac St-Jean.

Cette région est parsemée de lacs de peu d'étendue et est très bien drainée par les petites rivières qui sillonnent en tout sens, pour se jeter définitivement dans la rivière Batiscan, qui a son embouchure sur le St-Laurent, à l'endroit qui porte son nom (Batiscan).

A l'est du chemin de fer, sur une distance d'une vingtaine de milles, le bois a été complètement détruit par le feu, lors de la construction du chemin de fer, et nous avons maintenant une pousse de bouleau et tremble de petites dimensions.

Le territoire le plus éloigné du chemin de fer, c'est-à-dire voisin de la rivière Métabetchouane, est très bien boisé en épinette et sapin de bonne dimension, dont une partie serait utilisable en bois de sciage et une autre en bois de pulpe.

Il est aussi à remarquer que ces rivières peuvent être utilisées pour le flottage des billots, avec des travaux de barrage et autres relativement peu coûteux, surtout en ce qui concerne le bois de pulpe.

RIVIÈRES CASTOR-NOIR ET ABERDEEN

Travail exécuté par M. Arthur Lepage, a.-g.

“J’ai remonté la rivière aux Rats en la relevant ainsi que plusieurs lacs qui déchargent dans cette rivière tels que, les lacs Canots, Canards, Pitre, Boivin, les portages conduisant aux lacs Clair, aux Beescies. Ces derniers lacs conduisent à la rivière Bostonnais.

J’ai descendu la rivière Bostonnais vers le sud-ouest jusqu’à la limite sud de la location forestière, “rivière Bostonnais No 2-sud”. Je n’ai pas pu relier mon travail avec cette ligne qui n’existe plus, le bois ayant été brûlé presque complètement, il y a plusieurs années, dans cette région. J’ai relevé ensuite la rivière Bostonnais, en la remontant, jusqu’au chemin de fer de Québec et Lac St-Jean à Van Bruyssels, passant par le chenal sud-est de l’île Bostonnais et relevant les principaux lacs et cours d’eau qui coulent dans cette rivière. J’ai relié toutes mes lignes de relevé avec les lignes de concessions forestières, que j’ai pu retracer, et je les ai indiquées sur mon plan. J’ai relevé le petit lac Bostonnais, une partie du grand lac Bostonnais, la rivière de la Savane, le lac Étoile, le lac Baptiste et, à l’est du chemin de fer, le lac Miroir, le lac Ross, les Petit et Grand Macousine, un portage et le lac Aberdeen.

J’ai relevé, près du lac Edouard, à l’ouest et à l’est, nombre de petits lacs qui déchargent dans le lac Edouard.

J’ai aussi relevé un bout de chemin de fer depuis la tête du lac Edouard jusqu’à environ deux milles au nord de Summit.

A Van Bruyssel, j’ai relevé un bout de chemin de fer, les lacs des Cèdres, l’Escarbot et Vantadour.

Partant de nouveau du monument géographique au lac Edouard, j’ai relevé un bout de chemin de fer jusqu’à la gare du club Triton, de là, j’ai relevé un bout de la rivière Batiscan, la rive nord-est du lac à la Croix et du lac aux Biscuits ; j’ai relevé la rivière aux Castors-Noirs allant jusqu’à sa source en relevant tous ses tributaires. De sa source j’ai relevé un portage conduisant à la tête des eaux de la rivière Bostonnais où j’ai rattaché mon travail, formant ainsi le contour ou la principale ligne de relevé de toutes mes opérations.

Pour me conformer aux instructions supplémentaires, j’ai tiré une ligne, est astronomique, pour relier les eaux de la rivière Bostonnais au lac St-Henri. J’ai relevé la rive est de ce lac qui n’avait

pas été relevée ainsi qu'une partie du lac Hugh. J'ai triangulé la hauteur de la chute, qui est de 33 pieds, et j'ai aussi relevé quelques petits lacs qui se déchargent dans la Métabetchouane."

Levé du plan de certains lacs et cours d'eau, se rattachant à la ligne d'exploration Élaiklock, dans les comtés de Québec et Montmorency, travail exécuté par monsieur J.-P. Castonguay, a.-g.

REMARQUES GÉNÉRALES

RIVIÈRE AUX ÉCORCES

"Nous avons fait le relevé de la rivière aux Écorces à partir de son intersection avec la ligne 48ième parallèle de latitude jusqu'à sa source ainsi que la première et la deuxième branches sud-est. Cette partie de la rivière principale que nous avons relevée offre une voie avantageuse pour le flottage du bois, sur toute sa longueur. De la station 1 à 122, et de la station 138 à 400, elle présente des bords très accidentés et couverts de jeune bois : bouleau, tremble, sapin et épinette, de peu de valeur commerciale ; depuis la station 400 à 478, et 567 à 769, lac de la Hauteur, son cours est en grande partie rapide. L'essence forestière qui couvre les rives moins abruptes à ces endroits offre une richesse incalculable à l'industrie de la pulpe.

PREMIÈRE BRANCHE SUD-EST DE LA RIVIÈRE AUX ÉCORCES

La première branche sud-est de la rivière aux Écorces est très rapide sur la plus grande partie de son parcours ; on y rencontre même des chutes assez importantes. Ses bords sont très accidentés. De la station 138 à 175, l'essence forestière n'a aucune valeur pour le moment, se composant de jeune bois, bouleau, sapin et épinette. D'après nos constatations, le feu aurait ravagé cette partie il y a une trentaine d'années.

De la station 175 jusqu'à sa source, le bois, sapin et épinette, est de petite dimension et en grande quantité, et il faudra améliorer cette voie d'eau pour réussir à flotter ce bois. Nous avons constaté qu'on a déjà fait une coupe de bois sur cette branche, il y a une trentaine d'années, et on a dû renoncer à le sortir vu le cours très accidenté de la rivière.

 DEUXIÈME BRANCHE SUD-EST DE LA RIVIÈRE AUX ÉCORCES

Nous n'avons relevé que deux à trois millés de la deuxième branche sud-est. Elle est moins considérable que la première branche, et sa largeur, de quatre-vingts mailles à l'embouchure, diminue très vite pour se réduire à quarante mailles là où nous l'avons laissée pour faire le levé d'une chaîne des lacs se jetant dans la première branche sud-est de la rivière aux Écorces, à la station 154.

RUISSEAU NO 2 DE LA RIVIÈRE MÉTABETCHOUANE

De la source de la rivière aux Écorces, lac de la Hauteur, nous avons relevé le ruisseau No 2 de la rivière Métabetchouane jusqu'à son intersection avec la ligne Blaiklock. Ce ruisseau a une largeur de dix mailles, à sa source, pour atteindre une largeur moyenne de quarante mailles, à la ligne Blaiklock ; son parcours est très rapide, avec quelques cascades. De la station 775 à la station 900, il traverse un pays savaneux dont la principale essence est l'épinette noire ; de là, ses bords sont plus accidentés et bien boisés d'épinette et de sapin. On y rencontre aussi des coteaux de bouleau.

BRANCHE NORD-OUEST DE LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER

De la station 1030, située sur le ruisseau No 2 de la rivière Métabetchouane, à la station 1055, nous avons traversé la hauteur des terres, par une série de petits lacs et portages pour rejoindre la source de la branche nord-ouest de la rivière Jacques-Cartier. Nous avons descendu cette branche en relevant de nombreux lacs jusqu'à la station 1302 ; le pays traversé dans cette partie est relativement plat, très bien boisé de sapin et d'épinette ; de là, sur cette même branche, à la station 1333, il nous a été impossible d'en faire le relevé vu les nombreuses cascades et les pentes inaccessibles de ses bords.

Nous avons contourné cette difficulté en faisant le relevé de la seule et unique coulée, le "toureau", conduisant du petit lac Jacques-Cartier, station 1261, à la branche principale de la rivière Jacques-Cartier.

RIVIÈRE JACQUES-CARTIER

De la station 1303, nous avons relevé la rivière Jacques-Cartier jusqu'à son intersection avec la ligne des lots 21 et 22, rang VIII,

du canton de Tewkesbury. Elle coule entre deux chaînes de montagnes inaccessibles. C'est une superbe rivière d'une largeur moyenne de quatre chaînes, et elle offre une voie facile au flottage du bois.

COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

Levé du plan des lacs et cours d'eau dans le bassin de la rivière "Maganasipi", ainsi que d'une partie des eaux de la rivière "Kipawa", par monsieur A.-E. de la Chevrotière, a.-g.

"Dans le cours du printemps dernier, j'ai fait le levé du plan de la partie comprise entre la rivière Ottawa et le lac Russell ou, encore mieux, des eaux de la rivière Maganasipi, et dans le cours du mois d'août dernier, j'ai fait le levé du plan des eaux qui se déchargent dans la rivière Kipawa.

Dans la première partie, j'ai trouvé partout un terrain impropre à la culture, le sol étant rocheux et sablonneux. Je suis convaincu que la seule exploitation que l'on puisse faire de cette région est l'exploitation forestière. Il y reste encore beaucoup de pins de dimension moyenne, il est vrai mais de qualité supérieure.

Quant à l'épinette, surtout celle propre au bois de pulpe, on ne semble pas y avoir encore touché.

Quant à la seconde partie que j'ai arpentée dans le cours du mois d'août, sur la rivière Kipawa jusqu'au lac Bleu, nous ne rencontrons que du pin rouge, blanc et jaune. Quoique l'on fasse chantier dans ces parages depuis des dizaines d'années, il existe encore en telle quantité que la forêt nous paraît presque vierge.

Le sol de la seconde partie est en tout semblable à celui de la première, comme d'ailleurs tout le terrain avoisinant les eaux du lac Kipawa."

Levé du plan des rivières Cake, Croche, Hibou, Jack Pine et Shabogama, par monsieur Geo. Leclerc, a.-g.

"Dans le cours de mes opérations, j'ai fait le levé du plan de cinq rivières, dont la plus importante est la Shabogama; la deuxième en importance, la Croche; la troisième, la Cake; la quatrième, la Jack Pine; et la cinquième, la Hibou.

RIVIÈRE SHABOGAMA

Cette rivière comprend la Shabogama proprement dite, la Croche et la "Cake" qui se jettent à environ un mille de son embouchure. L'entrée de cette rivière est assez difficile à découvrir à première vue, se déversant à travers une savane basse, remplie d'aulnes, et renfermant plusieurs lacs à travers lesquels serpente cette rivière. Je crois qu'il serait très difficile d'en faire le relevé en été, vu que ses berges sont couvertes d'aulnes, et le printemps, vu la crue des eaux; son embouchure doit être complètement changée et n'être que la continuation de la baie nord-est où elle se jette.

Pour les premiers sept milles, cette rivière, dont la largeur est d'environ deux chaînes, et les berges d'une hauteur moyenne de dix pieds, serpente à travers une savane en partie brûlée il y a environ 10 ans, dont le bois souvent renversé ne se compose que d'épinettes noires et de quelques sapins. C'est de ce point, à environ sept milles de son entrée, que cette rivière se retrécit quelque peu pour en venir à une largeur d'environ une chaîne et ce, jusqu'à une suite de lacs qui forment sa source. De ce point commencent les rapides qui ont souvent un niveau de cinq pour cent, mais en réalité, et d'une manière générale, de un pour cent. C'est sur ce dernier parcours que l'on y rencontre quelques parties en bois vert, et les mêmes essences que sur la partie basse où à son entrée, tandis que sur le contour des lacs on n'y rencontre que du cyprès ne dépassant jamais ou presque jamais un diamètre de quatre pouces; aussi je ne crois pas que cette rivière ait quelque valeur comme réserve forestière.

Les lacs qui forment la tête de cette rivière sont entourés de petites montagnes ayant une hauteur variant de deux cents à trois cents pieds, et celles cotoyant les lacs plus au nord sont complètement nues. Cette rivière se prêterait bien pour le flottage du bois; mais pour cela, il faudrait miner les cailloux dans les rapides. Ces obstacles enlevés, elle serait très propre pour le flottage du bois, vu que le printemps elle monte d'environ huit à dix pieds sur ses berges ou sur les arbres échelonnés le long de ses bords; ceci est pour la partie supérieure, tandis que pour les premiers sept milles, elle doit avoir une profondeur de douze à quinze pieds, ne coulant que dans un terrain bas.

RIVIÈRE CROCHE

L'embouchure de cette rivière est la même que la Shabogama. Cette branche de la Shabogama se déverse dans cette dernière à environ un mille de son embouchure et a une largeur, pour les premiers cinq milles, de une chaîne et demie. De ce point, elle se divise en deux branches dont la plus considérable coule vers le sud, chacune de ces deux branches ayant une largeur d'environ une chaîne. Et c'est aussi de ce point que commencent ses rapides pour se terminer à leurs lacs.

Les deux branches de cette rivière sont très belles pour le flottage du bois, vu que cette rivière monte assez le printemps, soit d'environ huit pieds d'après les remarques générales, et il serait très facile d'y construire des écluses à l'entrée de ses lacs pour fournir l'eau nécessaire dans les basses eaux.

Cette rivière est complètement nulle comme réserve forestière tout y ayant été rasé par le feu à l'exception de quelques bouquets de bois vert de peu d'importance et se composant d'épinette et de sapin.

TERRAIN

Tel que dit plus haut, la partie près de son embouchure, sur une distance d'environ sept milles, est, soit en savane ou en glaise grise, une très bonne terre, tandis que plus loin, en prenant les rapides, le terrain commence à être ondulé, puis s'accidente pour se terminer, en arrivant à sa source, montagneux, très rocheux et complètement impropre à la culture. Ceci s'applique aussi à la rivière Croche et à la Cake.

CLIMAT

D'après mon expérience de deux ans, je puis dire qu'en été, le climat y est très beau, tandis qu'en hiver il y est assez rigoureux, surtout la nuit. La température se réchauffe le jour, et le temps est très clair. Le froid y est plutôt sec, tel que le climat de l'ouest Canadien, et rarement on y rencontre plus de trois pieds de neige, tombant, surtout dans le mois de décembre. Je ne crois pas qu'il en soit tombé plus de huit pouces en janvier et autant en février.

RIVIÈRE CAKE

Cette branche de la Shabogama, la moindre en importance sous tous les rapports, a une largeur, pour les premiers quatre milles, (soit à se rendre à son lac), d'une chaîne et est peu profonde ; elle se divise en plusieurs petits cours d'eau dont les plus considérables ont été arpentés au cours de cette expédition.

A l'est de son lac, cette petite rivière ne serpente qu'à travers un terrain tantôt ondulé, tantôt accidenté et n'a qu'une largeur variant de vingt à cinquante mailles pour se terminer à un lac, d'après ce qu'on m'a dit, mais je n'ai pu m'y rendre, faute de provisions.

Cette branche tient son nom de quantité de gros cailloux qui, durant l'hiver, sont recouverts d'une couche de neige, ce qui leur donne l'apparence de petits pains. Tel que les deux autres branches, ce cours d'eau doit beaucoup monter le printemps, soit d'environ dix pieds, par les différentes marques que j'y ai remarquées, et il serait très propre pour le flottage du bois, mais là encore, il faudrait utiliser la dynamite pour faire disparaître les gros cailloux, qui se trouvent à l'entrée de son premier lac, chose qui serait très facile, vu sa faible profondeur à cet endroit, environ un pied dans les basses eaux.

Comme les deux autres branches, celle-ci n'a presque pas de valeur comme réserve forestière, tout ou presque tout y ayant été brûlé. Ses essences forestières avant le feu étaient : l'épinette, le sapin, le cyprès, le bouleau, variant de trois à douze pouces. Somme toute, ce territoire arrosé par ces trois rivières constituait avant le feu une très belle réserve forestière comme bois de pulpe.

Le sol est le même que pour la Shabogama.

RIVIÈRE HIBOU

La rivière Hibou est une petite rivière sans grande importance qui se jette dans la baie du lac Shabogama, située à l'est de la passe à l'Éturgeon, formant une suite ininterrompue de rapides sur une distance d'un mille. Cette rivière suit, sur un parcours d'environ cinq milles, la ligne centrale du canton de Delestres, et sur ce parcours, elle a une largeur d'environ quatre-vingts mailles et une profondeur d'environ huit pieds dans ses eaux calmes, ce que j'ai vérifié en faisant la division du canton de Delestres. De ce point, elle change de direction,

court plus à l'est et n'a plus qu'une largeur de 40 mailles pour se terminer en serpentant dans une savane d'aulnes où elle prend sa source. C'est une assez belle rivière pour le flottage du bois.

Elle ne traverse en partie que du terrain où le feu a exercé ses ravages. Aussi elle n'a pas une grande valeur comme réserve forestière. On y rencontre bien, de place en place, des bouquets de bois verts composés d'épinette et de sapin.

Le sol arrosé par cette rivière est bon pour la culture, ne se composant que de glaise grise, terre propre au district de l'Abitibi.

RIVIÈRE JACK PINE—(Cyprés)

Ce cours d'eau se déverse dans le lac Shabogama en un endroit appelé "passe à l'éturgeon". C'est une assez belle rivière qui serpente à travers un terrain bas et assez bien boisé sur une distance d'environ trois milles. Elle a une largeur d'une chaîne et demie jusqu'à sa fourche, et, de là, elle n'a plus qu'une largeur de 20 à 40 mailles. La branche courant vers l'est n'a presque pas d'importance. Celle traversant le canton, de Brassier, la plus importante, coule en serpentant à travers une savane remplie d'aulnes, et prend sa source dans un grand marais au nord du canton de Dollard.

Le sol arrosé par ses eaux est très propre à la culture, ne se composant en partie que de glaise grise.

Cette rivière est très belle pour le flottage du bois, et je ne crois pas qu'elle monte beaucoup le printemps, soit environ deux à trois pieds d'après les remarques générales.

COMTÉ DE SAGUENAY

Levé du plan des rivières Nipisso, Manitou et St-Jean, par monsieur Henri Bélanger, a.-g.

RIVIÈRE NIPISSO

"Cette rivière est un tributaire de la Nipissis. Elle décharge dans cette rivière à douze milles de son embouchure sur la rivière Moisie, en rapides, cascades et chutes, sur une longueur d'environ sept milles.

Pour éviter ces obstacles, qui sont impraticables, à 5 milles plus haut que son embouchure, sur la rivière Nipissis, se trouve une série

de portages interceptés par des lacs, dont le plus considérable est le lac Pérusse, qui décharge dans la rivière Nipisso, ayant une longueur d'environ un mille et trois quarts ($1\frac{3}{4}$) par un quart ($\frac{1}{4}$) de mille de large.

En laissant la rivière Nipissis, la direction du portage est nord-est, et on se sert d'une vallée pour traverser la chaîne de montagnes entre les rivières Nipissis et Nipisso. Le terrain sur ce parcours est très accidenté, et atteint une élévation de 1,000 pieds. Le sol est peu propre à la culture ; le bois a été dévasté par un feu, et il y a une seconde pousse de petits bouleaux.

En reprenant la rivière Nipisso, à la décharge du lac Pérusse jusqu'au lac Nipisso, distance d'environ trois milles (3), la rivière est belle et profonde, coupée seulement de deux chutes d'une hauteur, l'une de 10', et l'autre 18'.

Le lac Nipisso ou Moisie, comme l'appelle les indiens de cet endroit, est le plus considérable de ce tributaire. Il mesure une longueur de 12 milles par une largeur de trois quarts ($\frac{3}{4}$) de mille ; il est très profond. La partie ouest de ce lac est boisée en sapin, épinette et bouleau de moyenne grosseur. La partie est est ravagée par les feux de forêts, et le terrain est très accidenté et rocheux.

Depuis le lac Nipisso, jusqu'au lac Premio Real, la rivière Nipisso est une suite de rapides, cascades et chutes, et elle est interceptée par trois lacs dont les plus considérables sont les lacs Vatshishitet et Katshishitet, d'une longueur d'environ deux milles. La largeur moyenne de la rivière est d'une chaîne. Le pays environnant est très-montagneux ; le bois consiste en petit sapin, épinette et quelques bouleaux ; le sol est très peu propre à la culture.

Le lac Premio-Real a environ deux milles de longueur sur une largeur de un demi ($\frac{1}{2}$) mille. Le contour est assez irrégulier. Il forme des baies profondes et des langues de terre. La partie sud du lac est boisée en épinette ; la partie nord a été ravagée par les feux de forêts.

Le restant de la rivière Nipisso, jusqu'à sa source, consiste en deux petits lacs interceptés par un rapide de trois quarts de mille de longueur, et le pays est accidenté.

RIVIÈRE MANITOU

Un portage de trois quarts ($\frac{3}{4}$) de mille relie les eaux de la rivière Nipisso, tributaire de la Moisie, aux eaux de la rivière Mani-

tu, cette dernière ayant son embouchure à trente-deux milles plus à l'est que la rivière Moisie, dans le golfe St-Laurent.

La tête des eaux de la rivière Manitou est une suite de lacs interceptés par des petits rapides dont les plus considérables étant les lacs Reclus ou Mitchishit, Caneaucat, Apishkonipi et Georgette.

LAC RECLUS OU MITSHINIMISH

Ce lac a une longueur d'environ trois milles et trois quarts ($\frac{3}{4}$) de largeur et est très irrégulier. Deux portages partent de ce lac ; l'un, d'environ un mille de longueur, conduit au lac Roland qui décharge dans la rivière nord-ouest, laquelle est un tributaire de la rivière Moisie, l'autre, d'une longueur d'environ 70 chaînes, conduit au lac Kanatishakah qui est la source du bras nord-ouest qui décharge dans le lac Roland.

Le lac Caneaucat, ou pointe de sable, a une longueur d'environ quatre milles et trois quarts de largeur. Il présente des contours très irréguliers. C'est une nappe d'eau assez considérable et d'une grande profondeur.

Il y a trois îles d'assez grandes dimensions.

Le côté nord de ce lac est boisé de sapin, épinette et bouleau.

Au fond de la première baie, du côté nord du lac, on rencontre la décharge d'un autre petit lac du nom de la "Gaby". Cette décharge est un rapide que l'on franchit par un portage du côté est.

Le lac Gaby a deux milles et demi de longueur par un demi mille de largeur. Il est assez profond et assez bien boisé de sapin, épinette et bouleau.

Un rapide et une chute réunissent le lac Caneaucat au lac Apishkonipi ou à l'Aigle où il y a un portage, du côté sud.

Le lac à l'Aigle est considérable et très profond, et ses contours sont aussi très irréguliers. Sa plus grande longueur est de huit (8) milles, sa largeur varie de un à trois milles. Il est parsemé d'îles, la plus grande ayant un mille de longueur par un demi mille de large.

Le côté ouest du lac est très bien boisé de sapin, épinette et bouleau. Le côté est est moins boisé ; on y trouve cependant les mêmes essences mais de beaucoup plus petites dimensions.

Ce lac est la source de la rivière Manitou et se décharge dans le bras nord-ouest de cette rivière.

Un petit portage de un demi mille partant d'un point au nord du lac à l'Aigle, nous conduit à la décharge du lac Georgette, dans le lac à l'Aigle.

Le lac Georgette est situé à l'ouest, à une distance d'environ deux milles. La décharge se fait par une suite de rapides, cascades et chutes.

Le lac Georgette a trois (3) milles de longueur par un mille de largeur ; ses contours sont boisés de sapin, épinette et bouleau. Il se trouve au pied de la montagne blanche.

Depuis la décharge du lac Georgette, en allant vers le nord, jusqu'à la hauteur des terres, on y rencontre trois petits lacs interceptés par deux rapides.

A la hauteur des terres, un petit portage de un quart ($\frac{1}{4}$) de mille nous amène à une suite de lacs, formant la source de la branche du milieu de la rivière Manitou. Des rapides et portages réunissent ces lacs. Le terrain est sablonneux, et il pousse du sapin et de l'épinette.

Au nord de cette chaîne de lacs, nous traversons encore la ligne du partage entre les eaux des rivières Manitou et St-Jean.

Sur le versant de la rivière St-Jean, on rencontre le petit lac Kamitet et les deux lacs Poisson Blanc et Fourmi qui en réalité ne sont qu'un seul et même lac.

Les lacs Poissons Blanc et Kamitet sont réunis par une suite de chutes et rapides, et un portage.

Le lac Poisson Blanc qui est au sud du lac Fourmi, est très irrégulier dans ses contours. Sa largeur varie de quelques chaînes à trois quarts de mille. Il alimente le lac Fourmi et forme avec celui-ci la source de la rivière St-Jean.

Le lac Fourmi est une nappe d'eau considérable dont les rives sont découpées par des baies très profondes. Sa largeur est de six milles et sa longueur, neuf milles ; il y a quelques petites îles du côté est.

Dans la partie nord du lac, au nord d'une petite baie, se trouve un portage qui conduit sur la branche du milieu de la rivière St-Jean, en aval des chutes et cascades qu'on rencontre à la source de cette branche.

Ce portage se trouve aussi sur la route fréquentée par les sauvages qui se rendent au Ashuanipi, dans la partie est du lac du même nom.

La saison étant trop avancée, il m'a été impossible de rendre mon travail plus loin, c'est-à-dire de rattacher avec le lac Ashuanipi."

Levé du plan des rivières Nipissis, Tukquatiwapou, Martinipi, Mistamount, etc., etc., de certains lacs et portages, par monsieur H. Bélanger, a.-g.

RIVIÈRE TUKQUATIWAPOU OU RIVIÈRE DU CAMPMENT D'AUTOMNE

"Cette rivière est l'un des principaux tributaires de la rivière Moisie.

Au point de départ de l'embouchure de la Nipisso, jusqu'aux fourches Nipissis et Mistamount, elle coule dans une vallée d'un mille de longueur, bordée de montagnes, de rochers très escarpés et tous en brûlis ; elle a un fort courant sur toute sa longueur.

Les pointes qu'elle forme dans cette vallée, sont peu élevées et fort bien boisées en épinette, sapin et bouleau qui atteignent un diamètre de 20 pouces.

Le sol est impropre à la culture, étant sablonneux.

PORTAGE KAKATIAK

Le portage est le seul chemin qui conduit de la rivière Tukquatiwapou à la tête des chutes de la rivière Nipissis.

Laissant la rivière Tukquatiwapou, ce portage gravit une montagne qui atteint une élévation de 1870 pieds, conduisant au lac du même nom (lac Kakatiak). Les trois quarts de son parcours sont en brûlis, et le reste est boisé d'épinettes de 6 à 10' de diamètre.

Le lac Kakatiak est formé de trois grandes baies ; il est peu profond et coule dans la rivière Tukquatiwapou. Il est bordé de petites montagnes boisées d'épinettes noires de 4' à 8' pouces de diamètre. A la tête du lac, on trouve le portage Kapesit (Court) qui conduit au petit lac.

Ce portage est élevé, accidenté, et boisé d'épinettes et de sapins.

Traversant le petit lac, on rencontre le portage Nipissis qui descend à la rivière du même nom.

Le terrain est très accidenté, étant sur la pente de la montagne boisée de sapin, d'épinette et de bouleau.

LA RIVIÈRE NIPISSIS

Cette rivière est peu profonde et d'une largeur moyenne de trois chaînes ; elle a un fort courant et des rapides sur tout son parcours, c'est-à-dire depuis les fourches Washacoush-noon et Nipissis, jusqu'aux fourches Mistamont et Matinipi. On rencontre, sur son trajet, neuf portages et six lacs, dont le principal est le lac Nipissis. Ce lac est une nappe d'eau assez considérable, et d'une grande profondeur. Sa longueur est d'environ quatre milles, et sa largeur varie de un mille à deux milles et demi; ses contours sont boisés de sapin et d'épinette. Le terrain que l'on y rencontre sur la Nipissis est accidenté, sablonneux et rocheux, et est brûlé depuis le grand lac Nipissis.

LA RIVIÈRE MATINIPI

Cette rivière qui décharge dans la Nipissis est peu profonde. Elle a un fort courant et des rapides qu'il faut porter sur toute sa longueur, c'est-à-dire, jusqu'au lac Matinipi sa largeur moyenne est de deux chaînes ; ses rives sont peu brûlées.

Le terrain est sablonneux et rocheux, impropre à la culture.

Sur tout son parcours, on ne rencontre qu'une seule rivière importante, la rivière du Portage-des-Roches (Kayawa-pish-kasshibo).

Le lac Matinipi, qui est la source de ce tributaire, est une nappe d'eau assez considérable et mesure huit milles et demi de longueur par trois quarts de largeur. Il est peu profond. Les rives de chaque côté du lac sont élevées. Le côté ouest est en brûlis, et le côté est boisé en sapin et en épinette.

Le terrain est sablonneux et rocheux, et impropre à la culture.

Il y a un portage partant d'un point à la tête de ce lac qui conduit à la rivière Kaopasho, lequel portage, d'environ quatre milles est intercepté par une chaîne de petits lacs (voir mon rapport rivière Kaopasho du 29 avril 1920).

LA RIVIÈRE MISTAMOUNT

La rivière Mistamont, tributaire aussi de la rivière Nipissis, est peu profonde et d'un fort courant, rapide sur toute sa longueur, c'est-à-dire jusqu'au lac Mistamont.

Elle mesure une chaîne de largeur en moyenne. Ses rives sont peu élevées et en brûlis.

Le terrain est sablonneux et impropre à la culture.

Le lac Mistamout est la source de la rivière du même nom, de Washykomo et Mistassini.

Les rives du lac Mistamout sont élevées et en grande partie en brûlis.

Le terrain est sablonneux, rocheux et impropre à la culture.

Le lac Mistassini est situé à l'ouest à une distance d'environ deux milles ; la décharge se fait sur une suite de rapides et cascades.

Le lac Mistassini est très irrégulier dans ses contours ; sa longueur est d'environ deux milles et demi, et sa largeur varie de un quart de mille à un mille.

Ses rives sont élevées et en grande partie brûlées.

Le terrain est sablonneux, rocheux et impropre à la culture.

LA RIVIÈRE WASHYKOMO

La rivière Washykomo est la décharge du lac du même nom ; elle est très rapide et impraticable en canot sur à peu près tout son parcours.

Sa largeur moyenne est d'une chaîne. Ses rives sont basses et en partie boisées d'épinette. Le sol est impropre à la culture.

Le lac Washykomo, parsemé d'îles, source de la rivière du même nom, mesure environ quatre milles de longueur, par deux de largeur.

Ses rives sont généralement élevées et accidentées, boisées en épinette.

Un portage du nom de Charles Pilot, partant d'un point dans une baie, au sud du lac Washykomo, réunit ce lac au lac Washacoushnoon.

Sa longueur est d'environ trois milles. Il traverse une chaîne de montagnes fort bien boisées en épinette et en sapin.

LE LAC WAS-COUSH-NOON

Ce lac peut être considéré comme un élargissement de la rivière du même nom. Il est aussi la source de cette rivière, mesurant environ dix-huit milles de longueur, par une largeur variant de dix chaînes à un demi mille.

Ses rives sont généralement escarpées, sablonneuses, rocheuses, et en plus grande partie en brûlis. Les quelques endroits que l'on trouve boisés, le sont en épinette.

La rivière Ka-pila-stea-shipis qui se jette dans ce lac est assez importante, puisque elle mesure une demi chaîne de largeur, et forme deux lacs assez considérables à sa tête.

Le sol est impropre à la culture.

La rivière Washo-coush-noon est très rapide sur tout son parcours, peu profonde et impraticable en canot ; elle mesure trois chaînes de largeur en moyenne.

Ses rives sont très élevées, rocheuses et sablonneuses, et en brûlis.

Une rivière assez considérable du nom de Kashipiton-kass décharge dans cette rivière du côté ouest. Elle mesure deux chaînes de largeur à son embouchure.

Cette rivière Washa-coush-noon est impraticable en canot par la succession de rapides, cascades et chutes qui s'y trouvent.

C'est tout de même le chemin le plus direct du village Moisie au lac Ashuaanipi ; mais il n'est praticable qu'en hiver. Aussi les indiens ne s'en servent-ils qu'en ce temps-là.

Cette rivière se décharge dans la rivière Tukouatiwapou.

ASPECT GÉNÉRAL

Le sol en général est impropre à la culture.

Le bois consiste en sapin et épinette de moyennes dimensions ; la plus grande partie a été détruite par les feux de forêts."

RIVIÈRES PENTECOTE, STE-ANNE ET GODBOUT

RIVIÈRE PENTECOTE

Cette rivière, située sur la rive nord du St-Laurent, est à 257 milles de Québec. Elle coule sur un parcours de 9 milles jusqu'au lac Mistecapiu dans des terres boisées en épinette et sapin de moyenne grosseur. Elle possède deux belles chutes qui rendent la rivière impraticable aux canots. Pour les éviter, la Cie St-Maurice Lumber, qui exploite cette région, a fait faire un très beau portage de voitures jusqu'au lac Mistecapiu. Ces deux chutes sont assez rapprochées.

Le lit de la rivière Pentecôte est quelquefois sablonneux, mais le plus souvent il se compose d'argile. Seul, le côté ouest de la rivière forme un plateau qui serait favorable à la culture.

Du lac Mistecapiu à son embouchure, la rivière Pentecôte reçoit successivement les eaux de la rivière de la Marée et aussi celles de la rivière à Pagé, située plus au nord. Entre ces rivières, se trouve le fameux rapide du Loup. Plus au nord, sur la rive gauche, elle se grossit encore de la rivière St-Pierre. Le lac Mistecapiu du côté nord est entouré de montagnes ou plutôt de gros rochers qui surplombent un terrain accidenté. Du côté est, c'est un vaste brûlis, et du côté ouest les collines sont boisées en épinette et sapin susceptibles d'être facilement exploités.

Dans le lac Mistecapiu se jettent la rivière aux Bouleaux, la petite rivière Déboulante, la rivière à Gagnon et la rivière de la Baie. L'alimentation du lac se fait par la rivière Pentecôte, maîtresse branche dont le relevé n'a pas encore été fait, puis par une chute succédant à la rivière Dubé dont l'eau tombe d'une très grande hauteur.

RIVIÈRE DUBÉ

La rivière Dubé se jette dans le lac Mistecapiu en faisant une chute de 360 pieds. A peu de distance de cette chute, on en trouve une autre de peu d'importance. Elle traverse également une suite nombreuse de lacs reliés les uns aux autres, par des petites chutes, des rapides et des cascades. En remontant la rivière, le premier lac important que l'on rencontre est le lac Rond, qui ne se trouve séparé du lac Paul Côté que par un petit rapide. Le lac Paul Côté est alimenté par la partie la plus importante de la rivière Dubé. Pour remonter jusqu'à la source de la rivière, il faut alors traverser un nombre important de petits lacs que l'on relie par des portages, car le cours de la rivière qui les rattache les uns aux autres est trop rapide pour être navigable. A la source de la rivière Dubé est le partage des eaux de cette région ; de là, par un portage de un demi mille, on rejoint les eaux de la première fourche de la rivière Godbout.

PREMIÈRE FOURCHE DE LA RIVIÈRE GODBOUT

Cette partie de la rivière n'est praticable qu'en de rares endroits, car son débit est insignifiant, et son cours est trop parsemé de rapides

et de cascades. Elle se jette dans le lac Ste-Anne, dont j'ai donné des détails dans mon précédent rapport sur la rivière Godbout. Tous les terrains parcourus par les précédents cours d'eau sont sensiblement boisés d'une façon analogue épinette et sapin."

RIVIÈRES AHUANIPI, SHABOUGAMO ET AUX POISSONS BLANCS

RIVIÈRE ASHUANIPI

"Cette rivière est la décharge du lac du même nom, et bien que peu profonde, elle est large et très rapide. L'aspect de ses rives présente plutôt de grandes savanes bien boisées en épinette et en sapin, de quatre à douze pouces de diamètre.

J'ai relevé cette rivière sur une distance d'environ sept milles jusqu'à l'intersection de la rivière Shabougamo.

RIVIÈRE SHABOUGAMO

J'ai continué mon travail sur la rivière Shabougamo, tributaire de la rivière Ashuanipi, qui est la décharge des lacs Shabougamo et Wabush-Katsao.

Cette rivière est aussi large et rapide, mais peu profonde. Ses rives sont élevées, sablonneuses et rocheuses. Le boisement est surtout fait d'épinette et de sapin de quatre à douze pouces de diamètre.

Des "Fourches", depuis la rivière Ashuanipi jusqu'au lac Shabougamo, soit sur une distance de quinze milles, il nous faut, par des portages, éviter quatre rapides considérables.

LAC SHABOUGAMO

Ce lac est magnifique, très étendu et formé de grandes baies. Il est profond ; et ses rives sont peu élevées. Elles présentent même des savanes en certains endroits.

Les essences forestières sont presque toujours les mêmes : le sapin et l'épinette, de quatre à quinze pouces de diamètre.

Le sol est sablonneux et rocheux. En général il est impropre à la culture.

LE LAC WABUSH-KATSAO OU LAC DES MONTAGNES-BLANCHES

Ce lac est séparé du lac Shabougamo par une "passe" où le courant est très fort.

Le lac Wabush-Katsao est vaste et profond. Il est couronné de montagnes élevées, du côté est, par "les montagnes blanches", véritables rochers de quartz blanc, et du côté ouest, par des montagnes de quartz rose.

Six rivières, assez importantes, se déversent tout autour de ce lac. Ce sont : les rivières aux Fraises, aux Castors, à la Loutre, à l'Argent, aux Outardes et au Fer". La région avoisinant le lac Wabush-Katsao semble des plus riches au point de vue minier.

On y a relevé des traces de minerai, entre autre du minerai d'acier, de cuivre, de nickel, de plomb, et d'amiante. On y a aussi trouvé de forts beaux échantillons de serpentine et de schiste, et même, à maints endroits, on y rencontre de la lave volcanique en quantité.

Les prospecteurs ont déjà commencé à parcourir la région et sont très encouragés.

Boisement : on peut dire que le boisement est plutôt pauvre, toutefois, à quelques endroits, on trouve de grandes quantités d'essences variées et de dimensions considérables, surtout dans les coulées.

J'ai continué le relevé de la tête du lac Wabush-Katsao en remontant la rivière Shabougamo, laquelle est formée d'une succession de petits rapides et de petits lacs dont le plus important est le lac "Long".

J'ai fait le relevé de cette rivière sur une distance de plusieurs milles et jusqu'à une chaîne de portages connus sous le nom de "portages de la rivière Poisson-Blanc". Cette dernière rivière est tributaire de la rivière "Pékan", tributaire elle-même de la rivière Moisie.

Cette chaîne de portages se compose de huit petits lacs et de six portages.

Toute cette région, comprise entre la rivière Shabougamo et le lac de la rivière "Poisson-Blanc", est pour une partie en brûlis, et pour une autre partie, en belle forêt d'épinettes et de sapins, de quatre à dix pouces de diamètre.

Sol : il est formé d'un terrain pauvre, rocheux à certains endroits, savaneux, à d'autres, généralement partout impropre à la culture.

L'aspect présente des montagnes plus ou moins hautes.

LA RIVIÈRE POISSON-BLANC

J'ai relevé cette partie de la rivière "Poisson-Blanc", afin de rattacher mes opérations à un poteau planté à la tête du grand lac "Poisson-Blanc", en 1917, ce qui complète ainsi mon circuit d'arpentage, tel que mentionné dans les instructions émises le 20 avril 1920 par votre Département."

RIVIÈRES WASHICOUTAI ET NETAGAMIOU

RIVIÈRE WASHICOUTAI

"Cette rivière est située à une distance d'environ dix milles à l'ouest de la grande rivière Romaine ; elle est très rocheuse et est formée d'une série de lacs, de rapides, et de chutes. L'entrée de cette rivière est très dangereuse pour un navigateur qui ne connaîtrait pas cette région, à cause de la chaîne de hauts-fonds qui s'étend très large ; mais, une fois passé cette chaîne, on peut remonter cette rivière en yacht jusqu'au pied des chutes, où l'on trouve un très beau mouillage et un hâvre certain à l'abri de tous les vents.

A quatre milles de son embouchure il y a deux chutes très différentes de forme et de hauteur, l'une de l'autre, (formées par deux îles) ; l'une de ces chutes, la plus large et la moins élevée, fait face, au sud, la seconde, d'une hauteur verticale de trente pieds, est tournée vers l'est et tombe directement du lac que l'on peut atteindre par un portage très court ; cet endroit est avantageusement situé pour y installer une industrie quelconque.

RIVIÈRE NETAGAMIOU

Elle est boisée sur les dix premiers milles ; on y trouve : du sapin, du bouleau et de l'épinette de petites dimensions. Les chasseurs de la Romaine prétendent que le haut de cette rivière est beaucoup supérieur et contient du gros bois.

Cette rivière, située à six milles du village Harrington, est un assez beau cours d'eau. C'est un embranchement de la rivière Gros Mécatina. Sa longueur depuis la mer jusqu'à sa rencontre avec la Mécatina, est d'environ vingt-deux milles ; les chutes qui se trouvent

à un mille de son embouchure sont très puissantes, et la hauteur observée par moi, au baromètre, est de trente-cinq pieds.

L'accès à cette rivière est très difficile par le changement du chenal chaque année, et les banes de sable qui courent très loin au large, où la mer est très mauvaise lorsque le vent s'élève. Cette entrée n'est praticable que pour les bateaux de faible tirant d'eau, en été, et est impraticable, au printemps, pour aucun vaisseau à cause de la force du courant.

Il y a un bureau de télégraphe, à deux milles de son embouchure, du côté est de cette rivière, qui communique avec Hafrington par téléphone, car le village de ce nom est situé sur des îles.

Le sol est très pauvre pour la culture. Le bois est en très petite quantité et comprend sapin, épinette et quelques bouleaux."

RIVIÈRE AUX ESQUIMAUX ET LAC ASHUANIPI

(Ce rapport est pour faire suite à mon rapport de la rivière Kaopasho, en date du 20 avril 1920.)

"Après avoir fait le relevé du lac Kaopasho et avoir rattaché mon travail au poteau planté, par l'arpenteur Gédéon Gagnon, en 1890, j'ai fait le relevé du portage qui sépare les eaux du fleuve Hamilton des eaux de la rivière Moisie. Ce portage, appelé "portage Kaopasho", a une longueur d'environ un mille et est au trois quarts sablonneux. Le reste forme une savane ; le bois a été presque complètement détruit par les feux de forêts . Cependant, on y trouve maintenant une seconde pousse de cyprès et d'épinettes.

En quittant le portage ci-dessus, on rencontre une petite rivière du nom de "Rivière aux Esquimaux", qui est une des nombreuses rivières qui alimentent le lac Ashuanipi.

Cette rivière a été vue sur toute sa longueur, c'est-à-dire depuis sa source jusqu'à son embouchure, dans le lac Ashuanipi.

Depuis la tête du portage, qui se trouve du côté est de la rivière, jusqu'au lac de la Marte, distance d'environ deux milles et demi, la rivière est peu profonde.

Sol : le terrain avoisinant est plutôt une savane.

Bois | il consiste en une pousse d'épinettes noires de petite taille.

La largeur de la rivière varie de une chaîne à dix. Elle est reliée au lac à la Marte, par un petit rapide d'environ dix chaînes.

LAC A LA MARTE

Ce lac long de trois milles à peu près et large d'un demi mille, est profond ; les bords de la partie ouest ont été ravagés par les feux de forêts, tandis que ceux de la partie est sont boisés en épinette noire de petites dimensions.

Un portage, partant du fond d'une baie, qui peut avoir un mille et demi de longueur, conduit au lac "Poisson Gros" qui décharge ses eaux dans le lac Kaopasho, tributaire de la Moisie.

Depuis le lac à la Marte jusqu'au portage Ashuanipi, distance d'environ dix milles, la rivière forme deux lacs : le lac "Du Dimanche" et le lac "Epinette". Le reste de la rivière est un élargissement de dix à quinze chaînes environ.

Sur le parcours de cette partie de la rivière, le sol, sur les bords, est inculte, et couvert d'une seconde pousse d'épinettes noires. On rencontre de vieux brûlis à certains endroits.

On peut dire que généralement le sapin et l'épinette sont plutôt rares et de fort petites dimensions.

PORTAGE ASHUANIPI

Ce portage est long d'environ un mille et demi ; et le sol est sablonneux. Il est boisé d'une seconde pousse de cyprès.

Au pied du portage commence le lac Ashuanipi, à un mille du portage de ce nom.

Depuis le pied du portage jusqu'à environ huit milles, le lac a la forme d'une longue chaîne.

À l'extrémité de cette chaîne, on rencontre un archipel formé d'îles, petites et grandes. Entre autres, il y en a une qui est longue de six milles et large de deux.

On ne peut pénétrer dans le grand lac Ashuanipi que par la passe de l'île "au Cimetière".

La grande île, dont il a été parlé ci-dessus, donne naissance deux baies.

Une de ces baies se dirige vers le nord-ouest et a une profondeur d'environ douze milles.

Au fond de cette baie, remplie d'îles, il y a un portage de un mille et demi qui communique avec la tête des eaux de la Moisie.

Le sol dans cette partie est plan et, à certains endroits, propre à la culture.

On rencontre de vieux brûlis et quelque peu d'épinettes noires ci et là, mais de petites dimensions.

LA GRANDE BAIE DE L'EST

De la petite passe aux Outardes, en passant par le nord de la baie, on rencontre la rivière Ashuanipi (Kashas-Stouk), petite rivière Ashuanipi, qui est la décharge du lac du même nom. Cette rivière est formée d'une succession de petits lacs. Elle est peu profonde à son embouchure.

J'ai planté sur une petite île un poteau marqué "H. B. 1919."

De cette rivière, continuant vers le sud-est, on rencontre le portage "Pas-ta-peti-gan", qui a une longueur d'un demi mille à peu près, et qui conduit au lac "Wash-ra-gamo" (Eau Claire).

J'ai planté un poteau au portage vu que le lac "Wash-ra-gamo" est un très beau lac, qui mesure dix-huit milles de longueur sur une largeur de quatre milles environ. Ses rives sont élevées et fort bien boisées. Ce lac se jette dans le lac "Enfoncé" (Ka-wi-pé-ti-ni-kaou).

Du portage continuant vers le sud, on rencontre la rivière "Embarrassée" (She-ti-ti-kaou-shibo) qui est très considérable ; elle est, à son embouchure, large, profonde et rapide.

Cette rivière est la décharge du lac "Brûlé" (Ke-we-pousk-ta-gama).

J'ai planté un poteau à son embouchure et j'ai marqué ce poteau "H. B. 1919."

De cette rivière, en continuant vers le nord, l'on trouve un terrain plus élevé, sablonneux et rocheux, lequel s'arrête à l'île du "Steamer".

ASPECT GÉNÉRAL

Cette baie est peu profonde, et ses rives sont basses, planes et sablonneuses.

Le boisement est surtout fait de petites épinettes noires, de quatre à dix pouces de diamètre. Toutefois, on rencontre ici et là quelques épinettes rouges et un peu de sapin.

Le sol est impropre à la culture.

LAC ASHUANIPI

Laissant la petite passe "aux Outardes", en allant vers le nord-ouest, j'ai rencontré une grande baie dans laquelle coule une rivière assez importante.

Cette rivière mesure une chaîne et demie de largeur et est relativement profonde.

J'ai plaqué une épipette à l'embouchure de cette dernière, marquée "H. B. 1919."

En continuant toujours vers le nord, jusqu'à la passe de l'est, le terrain est bas, plat et savaneux.

Depuis la passe de l'est jusqu'à une rivière le terrain est plus élevé et sablonneux. J'ai rencontré dans cette partie plusieurs caps rocheux.

Cette rivière, qui est une des plus importantes de la région et qui est le chemin des sauvages pour atteindre le lac, a une largeur de deux chaînes. Ses rives sont élevées et bien boisées.

J'ai planté à son embouchure un poteau marqué "H. B. 1919."

De la rivière ci-dessus, en allant toujours vers le nord, j'ai trouvé une grande baie dans laquelle coule une rivière très considérable.

Sa largeur est de une chaîne et demie. Elle est peu profonde, et ses rives ont été rasées par le feu.

De cette baie jusqu'à sa décharge (la rivière Ashuanipi), le terrain est assez élevé et assez bien boisé.

La rivière Ashuanipi a une largeur de neuf chaînes et est la décharge du lac du même nom. Elle coule dans le fleuve Hamilton.

ASPECT GÉNÉRAL

Le lac est peu profond et parsemé d'un grand nombre d'îles.

Sol : le terrain, sur tout le parcours fait, est généralement bas, plan, savaneux et impropre à la culture.

Eois : le sol est recouvert d'épipettes noires, de quatre à six pouces de diamètre et d'un peu d'épipettes rouges et de sapins.

RIVIÈRE KAOPASHO (tributaire de la rivière Moisie)

"Cette rivière est un des principaux tributaires de la rivière Moisie ; elle se décharge dans cette rivière, à une distance d'environ

106 milles de son embouchure, en rapides, cascades, et chutes, sur une longueur d'environ 12 milles.

Pour éviter tous ces obstacles, qui sont impraticables, à un mille plus haut que son embouchure, sur la Moisie, se trouve une série de portages, interceptés par des lacs, dont les plus considérables sont : le grand et le petit lac au Sable, bordés de montagnes assez bien boisées ; les autres petits lacs, au nombre de huit, qui s'y rencontrent, peuvent plutôt être considérés comme des marais.

En laissant la Moisie, la direction du portage est nord-est, et on se sert d'une vallée et d'un ruisseau, ce dernier étant la décharge du lac Siméon, pour traverser la chaîne de montagnes entre les rivières Moisie et Koapasho.

Le terrain dans cette partie est très accidenté et atteint une élévation de 1,550 pieds ; le sol est rocheux et peu propre à la culture ; il est boisé de sapins, épinettes et bouleaux, de quatre à dix-huit pouces de diamètre.

Du lac Siméon à la rivière Kaopasho, le terrain est généralement plan et savaneux, et boisé de petites épinettes.

En reprenant la rivière, à la tête du portage Koapasho, la rivière est assez belle, sauf à l'endroit connu sous le nom du rapide Belle-Roche, qui est assez dangereux. Elle est très étroite et profonde et coule entre des rochers très escarpés. On ne rencontre sur tout le parcours de cette rivière que deux chutes, la chute Koochouo-Manout (chute aux vers), qui mesure 27 pieds, et la chute Kachislolok-Tobotagan, la chute qui fourche, qui mesure 15 pieds de hauteur et dix rapides, où il nous faut faire cinq portages. Le plus important de ces rapines est le rapide Tapaswiz qui se trouve à une distance d'environ un demi mille du grand lac Kaopasho.

A une distance d'environ sept milles plus haut que le portage Matinipi, la rivière forme deux élargissements, nommés lac aux Brochets et lac Poissons Blancs ; qui sont très poissonneux.

Trois tributaires assez importants déchargent dans cette rivière : ce sont la rivière Taitai-penis-stouck-shipis (la rivière qui fait le tour de l'île) laquelle a une largeur de deux chaînes et demie.—On dit qu'elle forme de grands lacs.—La rivière aux Aulnières (Mates-Sekapa) qui mesure deux chaînes de largeur et la rivière à la vieille glace (Mets a Mets-Kami) qui mesure 75 chaînons.

Le lac Kaopasho qui forme le bassin de cette rivière, mesure

vingt-deux milles de longueur, et est très profond ; le terrain est très peu boisé, est très ondulé et sablonneux.

ASPECT GÉNÉRAL

De la tête du grand portage à la tête du rapide Belle-Roche, Les rives de la rivière Kaopasho sont montagneuses et rocheuses, boisées de sapin, épinette et bouleau de petit diamètre.

A partir de ce rapide jusqu'à la rivière Taitai-penis-Stouck, on y rencontre des épinettes, des sapins et des cyprès de 4 à 12 pouces de diamètre. De cette rivière jusqu'à la hauteur des terres, le terrain est ondulé et sablonneux et en grande partie en vieux brûlis.

Le sol en général est impropre à la culture."

Le tout respectueusement soumis,

DAVID-W. MILL,

Surintendant des arpentages.

Québec, 7 sept. 1921.

N.-B.—Les noms sauvages dans ce rapport n'ont pas encore été tous acceptés par la Commission de géographie de Québec.

APPENDICE No 19

ÉTAT des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1921.

EXERCICES	Crédits réguliers	Mandats spéciaux	Crédits supplémentaires	Totaux
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
30 juin 1868.....	7,647.29			7,647.29
1868-69.....	12,077.38	10,000.00		22,077.38
1869-70.....	29,593.38			29,593.38
1870-71.....	24,000.00			24,000.00
1871-72.....	24,000.00			24,000.00
1872-73.....	24,000.00	2,633.48		26,633.48
1873-74.....	22,000.00			22,000.00
1874-75.....	24,000.00			24,000.00
1875-76.....	30,500.00			30,500.00
1876-77.....	17,500.00			17,500.00
1877-78.....	22,361.00			22,361.00
1878-79.....	17,170.62			17,170.62
1879-80.....	20,000.00	9,100.00		29,100.00
1880-81.....	25,000.00			25,000.00
1881-82.....	41,960.00	14,000.00		55,960.00
1882-83.....	40,000.00			40,000.00
1883-84.....	40,000.00			40,000.00
1884-85.....	30,000.00			30,000.00
1885-86.....	30,000.00			30,000.00
1886-87.....	30,000.00		8,600.00	38,600.00
1887-88.....	52,844.93			52,844.93
1888-89.....	50,000.00			50,000.00
1889-90.....	45,000.00			45,000.00
1890-91.....	45,500.00		19,000.00	64,500.00
1891-92.....	36,256.41		80,000.00	116,256.41
1892-93.....	40,000.00			40,000.00
1893-94.....	26,000.00		12,000.00	38,000.00
1894-95.....	20,000.00	6,000.00		26,000.00
1895-96.....	25,000.00		15,000.00	40,000.00

APPENDICE No 19.—*Suite*

ETAT des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1921.

EXERCICES	Crédits réguliers	Mandats spéciaux	Crédits supplémentaires	Totaux
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1896-97.....	27,000.00	25,654.95	13,000.00	65,654.95
1897-98.....	40,000.00			40,000.00
1898-99.....	20,000.00	17,743.00		37,743.00
1899-1900.....	25,000.00	12,855.00		37,855.00
1900-01.....	35,000.00	13,000.00		48,000.00
1901-02.....	25,000.00			25,000.00
1902-03.....	55,000.00			55,000.00
1903-04.....	45,000.00			45,000.00
1904-05.....	40,000.00			40,000.00
1905-06.....	40,000.00	2,000.00		42,000.00
1906-07.....	40,000.00	15,000.00		55,000.00
1907-08.....	75,000.00	25,000.00		100,000.00
1908-09.....	75,000.00	25,000.00		100,000.00
1909-10.....	100,000.00			100,000.00
1910-11.....	80,000.00	5,000.00		85,000.00
1911-12.....	80,000.00	40,000.00		120,000.00
1912-13.....	100,000.00	10,000.00		110,000.00
1913-14.....	100,000.00	10,000.00	20,000.00	130,000.00
1914-15.....	110,000.00	10,000.00	20,000.00	140,000.00
1915-16.....	110,000.00			110,000.00
1916-17.....	110,000.00			110,000.00
1917-18.....	110,000.00	15,000.00	15,000.00	140,000.00
1918-19.....	110,000.00	25,000.00		135,000.00
1919-20.....	110,000.00	50,000.00	30,000.00	190,000.00
1920-21.....	125,000.00	20,000.00	75,000.00	220,000.00

J.-H. BOISVERT,
Comptable.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1921.

APPENDICE No 20

TABLEAU des opérations d'arpentage définitivement acceptées, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1921.

Arpenteur	Localité, genre d'opérations	Coût	Nombre d'acres divisés en lots de fermes
Bélangier, Henri.....	Rivières Croche, aux-Saumons, etc., levé du plan des.....	\$ 2,408.00	acres
do	Cantons de Latour et Ragueneau, division de lots et levé du plan de la rivière Goynish.....	4,008.29	4,305 Ragueneau 4,680 Latour
Bernier Lorenzo.....	Témiscamingue, division de villages dans le comté de.....	6,160.41	1,004
Croteau de M.....	Labrecque, lotissement d'une partie du canton de.....	4,350.72	15,700
do	Bourget, lotissement d'une partie du canton de.....	1,848.56	5,767
Côté, Georges.....	Guyenne, lotissement du canton de.....	10,101.77	57,680
do	Pelletier, renouvellement du lotissement d'une partie du canton de.....	3,354.47
do	La Trappe, lotissement d'une partie du canton de.....	1,223.74	4,680
Doyon, J.-A.-L.....	Rivière Malbaie, relevé de la.....	3,444.00
do	Seigneurie de Lotbinière, subdivision d'une partie de la.....	2,170.56	9,760
do	Rivières Mistassini, Etienne et Franquelin, relevé des.....	4,886.00
De la Chevrotière, A.-E.	Rivière Maganasibi, relevé de la.....	5,530.00
De la Chevrotière, C.-C.	Vassal, lotissement du canton de.....	9,403.10	58,935
do	Launay et Trécesson, renversement de lots, cantons de.....	714.86
do	Fiedmont, renversement de lots, canton de.....	147.00
Fafard, J.-F.....	Desmeloizes et Clermont, lotissement d'une partie de chacun des cantons de.....	3,828.50	23,824 Desmeloies 60,420 Clermont
Fugère, Lomer.....	Berry, lotissement du canton de.....	7,820.86	60,168
Giroux, L.-J.-E.....	Renouvellement de la ligne d'exploration Blaiklock.....	5,337.58
Houde, J.-H.....	St-Germain, renouvellement de l'arpentage d'une partie du canton de.....	3,955.46
Joncas & Malouin....	Languedoc et Disson, parallèles de latitude.....	10,964.80

APPENDICE No 20—*Suite*

TABLEAU des opérations d'arpentage définitivement acceptées, pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1921.

Arpenteur	Localité, genre d'opérations	Coût	Nombre d'acres divisées en lots de fermes
Jacques, J.-W.	Shenley, renouvellement du lotissement d'une partie du canton de.....	\$ 2,213.96	
do	Nemtayé, renouvellement du lotissement d'une partie du canton de.....	4,966.29	
Lacoursière & Houde.	Provost, renouvellement du lotissement d'une partie du canton de.....	12,868.31	
do	Brassard, renouvellement du lotissement d'une partie du canton de.....	7,528.78	
Léclerc, Georges.....	Delestres, etc., lotissement d'une partie du canton—et relevé de lacs et rivières.....	5,252.80	11,028
Lepage, Arthur.....	Lac Vantadour, rivières Aberdeen, Aux-Castors-Noirs, etc., relevé des.....	13,287.64	
Mercier, P.-E.	Despinassy, lotissement du canton de.....	9,354.29	60,620
Pagé, F.....	Changement des numéros des rangs, sur les rangs IX et X, Seigneurie de Deschaillons.....	90.00	
Piton, E.-H.-N.	Langis, division d'une partie du canton de.....	7,551.60	33,920
do	Proulx, division d'une partie du canton de.....	1,845.20	8,770
do	Dolbeau, renouvellement d'une partie du canton de.....	2,646.37	
Tremblay, J.-R.....	Périgny, renouvellement du lotissement d'une partie du canton de.....	2,405.76	
	Total.....	421,261 acres

APPENDICE No 21

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GÉOGRAPHIE DE QUÉBEC

Québec, 18 novembre 1921.

L'honorable M. HONORÉ MERCIER,
Département des terres et forêts,
Québec, P.Q.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de la Commission de Géographie de Québec, pour l'année 1920-21.

Le premier soin de la Commission, après sa création, fut de préparer des règlements pour sa gouverne, règlements que vous avez bien voulu approuver le 2 décembre 1920.

Le 17 décembre de la même année, la Commission fit ses élections, avec le résultat suivant: président, M. J.-N. Miller; membres du bureau de direction, MM. C.-J. Simard, L.-P. Geoffrion et Arthur Amos.

Vu la maladie du secrétaire de la Commission, M. J.-E. Rouillard, il fut résolu unanimement, le 19 novembre 1920, que M. G.-E. Marquis, membre de la Commission, le remplacerait temporairement.

Depuis l'approbation de ses règlements jusqu'au 30 juin 1921, la Commission a tenu 8 séances mensuelles, son bureau de direction s'est réuni 6 fois, et ses divers comités 53 fois.

Un comité, composé des membres suivants: MM. Arthur Amos, L.-A. Richard et Théo.-C. Denis, était nommé, le 14 janvier 1921, pour étudier les règles à adopter, en vue de déterminer le genre et l'orthographe des cours d'eau. A maintes reprises ce comité s'est réuni et, le 28 juin dernier, il soumettait à la Commission un rapport élaboré.

Un autre comité, composé des membres suivants: MM. C.-J. Simard, L.-P. Geoffrion et Gustave Rinfret, a été chargé, le 4 avril 1921, à la demande de la Commission de refonte des Statuts de la Province, de faire une étude des noms géographiques contenus dans les *Statuts Refondus de la Province de Québec, 1909*, et servant à désigner les divisions administratives provinciales, afin de constater s'il y a lieu de suggérer des modifications. Ce comité a déjà étudié les divisions administratives de quatre comtés.

La revision d'une *Liste de noms géographiques de la Province de Québec*, revision commencée il y a plusieurs années, a été poursuivie

en 1920-21, par le comité plénier de la Commission. Au 28 juin dernier, la revision de cette *Liste* était complétée et la composition typographique en était faite jusqu'à la page 94 inclusivement.

Cette deuxième *Liste* revue, corrigée et considérablement augmentée, fera mieux comprendre, croyons-nous, l'utilité de la Commission de Géographie. Elle sera suivie, espérons-le, de plusieurs autres, toutes destinées à rendre de précieux services aux fonctionnaires, aux éducateurs, aux journalistes, aux publicistes, etc.

Dans le cours de l'année dernière, la Commission fit distribuer aux arpenteurs, aux cartographes, aux dessinateurs, aux principaux fonctionnaires, aux journalistes, et à plusieurs revues, les *Règles pour la nomenclature française* qu'elle a adoptées, en vue de rendre plus judicieux le choix des noms géographiques à donner, et plus uniforme l'emploi de l'orthographe à leur appliquer.

En sus des travaux énumérés ci-dessus, la Commission a étudié un grand nombre d'appellations géographiques, soit pour dénommer des rivières, des lacs, ou des divisions administratives, soit pour suggérer certaines modifications dans l'orthographe des noms déjà consacrés par l'usage. Plusieurs cartes géographiques lui ont aussi été soumises, avant leur publication.

En créant une Commission de Géographie, le Gouvernement de Québec n'a fait que suivre l'exemple des grands pays du monde qui ont tous reconnu l'utilité de corps analogues. Dans la province de Québec, en particulier, les innombrables noms sauvages mal orthographiés qui constellent nos cartes géographiques, étaient en train de donner une physionomie pour le moins étrange à notre pays, et c'est pourquoi il importait qu'un travail de correction et d'élimination systématique fût entrepris et mené à bonne fin.

Depuis sa reconnaissance officielle, (6 avril 1920) la Commission de Géographie a continué l'œuvre de celle qui l'a précédée, en accomplissant un travail d'épuration indispensable, et en donnant aux nouvelles divisions administratives, ou aux accidents géographiques qui n'avaient pas encore été baptisés, des noms historiques d'hommes ou de lieux dont le souvenir mérite d'être conservé.

Voilà, en résumé, Monsieur le ministre, partie des travaux accomplis par la Commission depuis son dernier rapport.

Le tout respectueusement soumis,

J.-N. MILLER,

Président.

APPENDICE No 22

RAPPORT DU SERVICE HYDRAULIQUE POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30
JUN 1921.

A l'honorable HONORÉ MERCIER,
Ministre des terres et forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le dixième rapport du Service hydraulique, pour l'année terminée le 30 juin 1921.

Les questions qui nous ont occupés sont rangées sous les rubriques suivantes :

- 1o—Lots de grèves et de rivières.
- 2o—Forces hydrauliques.
- 3o—Réservoirs de régularisation.
- 4o—Bureaux météorologiques.
- 5o—Inspection et autres travaux.
- 6o—Lois des barrages en rivières.
- 7o—Commission des Eaux courantes.
- 8o—Administration et recettes.

1o—LOTS DE GRÈVE ET DE RIVIERES.—Le département a accordé, selon la formule de bail ordinaire, neuf concessions de lots de grèves ou de rivières ayant pour objet, soit l'emmagasinage du bois, soit l'amélioration aux rives.

On peut les répartir comme suit :

Pour ouvrages et emmagasinage des billes flottantes....	6
Pour réservoir.....	1
Pour améliorations aux rives.....	2

2o—FORCES HYDRAULIQUES.—Aucune nouvelle concession n'a été accordée durant l'année écoulée. Mais pour les baux de chutes ou rapides en vigueur, la quantité moyenne de force motrice produite durant l'année, a été comme suit :

Sur le St-Laurent, Usine des Cèdres (Cedars Rapids Mfg & Power Co.....	92,868 HP.
Sur le Batiscan, North Shore Power Co.....	1,200 HP.
Sur le St-François, Southern Canada Power Co., Drummondville.....	5,000 H.P.
Sur la Metabetchouane, (La Martine).....	1,500 HP.
Sur le ruisseau Gordon, (Riordon Co., Ltd).....	3,200 HP.

30—RÉSERVOIRS DE RÉGULARISATION.—Les réservoirs du Gouvernement, contrôlés par l'intermédiaire de la Commission des Eaux courantes, continuent de donner d'excellents résultats, à la satisfaction des usiniers. On trouvera plus de détails sur cette question dans les rapports de la Commission.

40—BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.—La publication du bulletin météorologique, qui se fait conjointement par notre Département, la Commission des Eaux courantes et le bureau des Statistiques, se continue régulièrement.

Vingt-deux bureaux ont été subventionnés, et le tirage atteint maintenant le nombre de 600 pour chaque numéro.

50—INSPECTION ET AUTRES TRAVAUX.—Les ingénieurs du Service hydraulique ont eu à faire des inspections aux endroits suivants: à la rivière St-François, à la rivière des Prairies, au lac Memphrémagog, au bassin de Gaspé, à la rivière St-Jean, à la baie des Chaleurs et à quelques autres endroits des environs de Montréal. Les rapports résultant de ces voyages ont été soumis au fur et à mesure.

Quoique aucune concession nouvelle de force hydraulique n'ait été faite durant l'année, le travail soumis au Service hydraulique continue d'augmenter.

60—LOIS DES BARRAGES EN RIVIERES.—Les lois relatives aux ouvrages en rivières pour fins de force motrice, pour fins de flottage du bois et pour fins d'emmagasinage ont été appliquées durant le dernier exercice.

Le nombre total de barrages dans la province, d'après les rapports préliminaires soumis par les propriétaires de barrages, pour faciliter le flottage du bois, dépasse le chiffre de 1,800.

La plupart des propriétaires de barrages nous ont fourni un rapport préliminaire avec une carte-index montrant le site de chacun des barrages et plusieurs ont commencé à nous fournir des plans et devis de chaque barrage pour obtenir l'approbation requise.

À la date du 30 juin 1921, nous avons reçu les plans et devis de près de 100 barrages, dont 25 ont reçu l'approbation demandée et les autres demandes sont actuellement à l'étude.

70—COMMISSION DES EAUX COURANTES.—Comme par le passé, la Commission des Eaux courantes a été occupée des travaux extérieurs, dont on trouvera un compte rendu détaillé dans son rapport. Sa coopération avec le Département continue d'être très utile par les informations techniques qu'elle nous fournit.

Pour citer quelques cas, nous mentionnerons ses études des chutes de la Chamouchouane et de la Shipshaw qui vont nous permettre de régler bientôt les demandes de concessions qui ont été déposées au Département.

Notons encore les intéressantes données recueillies sur la côte Nord relatives aux nombreuses chutes qu'on y rencontre et concernant lesquelles nous recevons de temps à autre des demandes de renseignements.

80—ADMINISTRATION ET RECETTES.—La récapitulation de tous les baux en vigueur consentis par le Département jusqu'au 30 juin dernier, soustraction faite des baux résiliés, donne le tableau suivant :

Chutes et rapides.....	25
Lots de grèves pour amélioration aux rives.....	79
Lots de grèves pour flottage du bois.....	19
Lots de rivières pour exploitation de sable.....	11
Lots de grèves pour exploitation d'herbe marine.....	15
Total.....	149

RECETTES—ANNÉE 1920-21

Provenances	Montants des loyers	Montants des ventes	Total
Forces hydrauliques.....	\$ 38,580.80		
Lots de grèves et de rivières.....	4,470.64		
Lots pour exploitation de sable.....	3,614.00		
Lots pour exploitation d'herbe marine.....	40.75		
Total.....			\$ 46,706.19
Autorisations de barrages.....		\$ 603.30	603.30
<i>Eau du réservoir Gouin :</i>			
Shawinigan Water & Power Co.....	117,719.00		
Laurentide Company, Ltd.....	59,199.90		
Brown Corporation.....	14,690.22		
St. Maurice River Boom & Driving Co.....	33,625.00		
Total.....			\$ 225,234.12
<i>Eaux du réservoir Allard :</i>			
Canada Paper Co., Ltd.....	4,725.00		
Cité de Sherbrooke.....	13,398.00		
Brompton Pulp & Paper Co., Ltd.....	37,909.47		
Southern Canada Power Co., Ltd.....	10,832.20		
Cie Hydraulique du St-François.....	20,000.00		
Total.....			\$ 86,864.67
<i>Eaux du réservoir de Sainte-Anne-de-Beaupré :</i>			
Laurentian Power Co., Ltd.....	8,162.95		
Total.....			8,162.95
Cautionnement confisqué.....			6,000.00
Grand Total.....			\$ 373,571.00

Le tout respectueusement soumis,

ARTHUR AMOS,

Ingénieur en chef.

Service hydraulique.

Québec, 28 novembre 1921.

APPENDICE

TABLEAU indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans

BRANCHE

AGENCES	NOMS DES AGENTS	Juillet			Août			Septembre			October		
		Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres
Coulonge, Ouest.....	Albert Guay.....	2			2	4		6	2		2	4	
" Est.....	Alex. Pitt.....	1	2		2		1	2	1				
Gatineau, Sud.....	L.-A. Gendron.....		1			2				1			
" Nord.....	R. M. Gendron.....	2	3		1			3	2			3	
Petite Nation, Centre.....	U. Joubert.....				1	1	1					1	
" Est.....	S. A. Filion.....	1	2		1		2	1	2			1	
" Nord.....	Nap. Pagé et T. A. Christin.....	2	2		1	1			3		3	1	
Assomption, Est.....	E. J. Marchand.....	1											
" Ouest.....	J. A. Martin.....												
Lac Mégantic.....	J. A. Lambert.....				1			2	1			1	
St-François.....	C. O. Biron.....	1	1					3				1	
Arthabaska.....	F. X. Lemieux.....	1	1			3			2			1	
Abilibi.....	H. Authier.....	64	47	1	42	54		79	80		69	75	
Echange.....	J. L. Lassonde.....	3	7		1	4		1	1			1	
Total de chaque classes.....		78	66	1	52	69	4	97	94	1	74	89	
Total des trois classes.....			145			125			192			163	

Total des ventes de chaque classe :

706 ventes moins de 100 acres.

706 " de 100 à 125 acres.

21 " plus de 125 acres.

1433 " comprenant une superficie de 99,553 acres.

No 23

chaque agence de la Province, du 1er juillet 1920 au 30 juin 1921

OUEST

Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			
Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	
2	1		1						2	4					3	1								
	2			1	1			1	1									2	3	2	1			1
	1					1						1			1					1				
	3	1	2	4		3			1			1			2	1								
1									1	1										5				
	1			1														1						2
3	1		1	1		1				1		1	1		1			1	4				2	
			12	3		8			5	3					7								1	
34	44	1	38	61	1	27	52	1	15	24	1	21	19		16			52	36	2	29	23		
	11		10	8		13	11		17	4		14	4		17	10		5	3		3			
40	65	2	65	82	2	56	63	2	43	39	1	45	34	1	50	13	1	63	59	5	43	33	1	
	107		149			121				83			80			64			127			77		

APPENDICE

TABLEAU indiquant le nombre de ventes de lots opérées, dans :

BRANCHE

AGENCES	NOMS DES AGENTS	Juillet			Août			Septembre			Octobre		
		Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres
Echanges.	Jos. L. Lassonde.												
Chaudière.	Nap. Mathieu.	3		1									
" Est.	J. A. Ouellet.	1			1	1			4	3	2		
Montmagny	A. E. Micho.					1							
" sous-agence	Gonz. Lafamme.		2			4							1
Grand'ville.	J. J. B. Lavoie.	1	4		2	1		1	2				3
Témiscouata.	C. F. Beaulieu.	1	9		3	14		2	4		3		9
Rimouski, Est.	L. P. Bilodeau.		5		1	1							
" Ouest.	J. B. Danjou.	4	1					1	4		13	17	6
Vallée Matapédia.	G. L. Dionne.	7	11		3	8	1	5	8		3	4	
St-Laurent Matapédia.	Geo. Gauthier.	2			1					2	4	3	1
Bonaventure, Centre.	W. H. Clapperton.	2					1			1		6	1
" Est.	P. Bourdages.				1								
Gaspé, Ouest.	La Côté.												
" Centre.	John Cartor.	2	1	3			1		1		1		
" Est.	Mde J. A. L'Espérance	1			1			1					
Lac St-Jean, Est	J. A. Claveau.	4	9	1	8	10		1	3	1	6	9	
" Centre.	Edm. Dumas.				1	2		1					1
" Centre.	J. A. Gagné.		7		1	4							2
" Nord-Ouest.	Art. Poliquin.		3		7	1		2	1			3	1
" Ouest.	Geo. Audet.												
Saguenay.	Eug. Caron.				2		1					1	1
Côte-Nord.	A. E. Joncas.							3			1		
St-Maurice.	L. A. Lord et N. E. Morissette.	1											1
Total de chaque classe.		29	52	5	32	47	4	18	27	7	33	59	11
Total des trois classes.			86			83			52			103	

Total des ventes de chaque classe :

283 ventes moins de 100 acres.

493 " de 100 à 125 acres.

44 " plus de 125 acres.

Total .. 820 " comprenant une superficie de 76,780 acres.

No 23.—(Suite)

chaque agence de la province, du 1er juillet 1920 au 30 juin 1921

Est

Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres
2			1	31		2	1		1	1	40	26	1	1	2		3	6		2	27		2
2	1		2						1		1			2	1				2		1	1	
				4		1		1				4									2		
5	3													1		1							
1	2		4	6	1	4						2	2	1	2		3				1	2	
2	1		1							1											1	5	
4	10					3	3	1	1	2	6	2		3	4						7	2	1
3	18			2		3	9	1	1	4	1	3				2	4				4	12	
	2					1	1							1									
1						2			2		1												
			1			1			1														
			1			1																	
4	6		2	9		2	1				1	1			2	7				5	5		
1	9		1	3		2	6					2									1	2	
1	3			5					11		1	2				1	3			2	1	2	2
1			1																				
4	2	1													1								
3																							
					1																		
2											2		1	2					1				
36	58	1	15	67	1	11	28	3	5	19	2	55	42	3	10	9	1	13	25	1	26	60	5
	95			83			42			26			100			20		39			91		